



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des langues officielles

LANG • NUMÉRO 017 • 1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 1^{er} décembre 2011

Président

L'honorable Michael Chong

Comité permanent des langues officielles

Le jeudi 1^{er} décembre 2011

•(0845)

[Français]

Le président (L'hon. Michael Chong (Wellington—Halton Hills, PCC)): Bienvenue à la 17^e séance du Comité permanent des langues officielles, en ce 1^{er} décembre 2011.

Conformément à l'article 108 du Règlement, notre étude en cours porte sur l'évaluation de la Feuille de route, dans l'optique de l'amélioration des programmes et de la prestation des services.

Ce matin, nous avons trois groupes devant nous: premièrement, Mme Pilon et Mme David, de la Commission nationale des parents francophones; deuxièmement, Mme Arsenaux et M. Lévesque, du Réseau pour le développement de l'alphabétisme et des compétences; troisièmement, M. McRoberts et Mme Lalonde, de l'Association des universités de la francophonie canadienne.

Nous allons d'abord entendre les représentantes de la Commission nationale des parents francophones.

Mme Ghislaine Pilon (présidente, Commission nationale des parents francophones): Bonjour, monsieur le président, mesdames et messieurs.

Je m'appelle Ghislaine Pilon. Je suis présidente de la Commission nationale des parents francophones, connue sous le nom de la CNPF. Je suis accompagnée de la directrice générale par intérim, Mme Adèle David.

Nous tenons d'abord à vous remercier de nous accorder cette audience.

La CNPF travaille dans le but d'améliorer les conditions de vie des parents francophones vivant en milieu minoritaire. Votre comité occupe, aux premières loges, les sièges qui vous permettent justement de changer les choses. Pour cette raison, nous sommes heureux d'avoir cette occasion de vous présenter le mandat de la CNPF. Grâce au rôle qu'elle joue, la CNPF apporte sa contribution et a un effet direct dans nos communautés francophones, en plus de contribuer à la construction identitaire de notre pays.

Comme porte-parole des parents francophones vivant en milieu minoritaire, la CNPF partage un intérêt commun, celui pour les droits des enfants, entre autres avec l'Organisation mondiale de la santé, l'UNESCO, Santé Canada, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, la Société Santé en français et Patrimoine canadien. En effet, les politiques et programmes de Patrimoine canadien, comme on peut le lire sur son site Internet, « font la promotion d'un contenu canadien, encouragent la participation à la vie culturelle et communautaire, favorisent la citoyenneté active et appuient et consolident les liens qui unissent les Canadiens et Canadiennes ».

Du Yukon à Terre-Neuve-et-Labrador, en passant par toutes les provinces et tous les territoires où les francophones sont en minorité, la CNPF regroupe douze organismes membres qui défendent les intérêts des parents francophones.

N'oublions pas que le parent est le premier responsable de son enfant. Ce parent participe au plein épanouissement de son enfant et de sa famille dans leur langue, leur culture et leur communauté.

Le mandat de la CNPF illustre bien cet engagement. Il a comme objectif principal d'assurer aux parents francophones qui vivent en milieu minoritaire, et qui sont parfois isolés, le développement de services en français de qualité égale à ceux dont bénéficie la majorité, et la possibilité d'y accéder. Ces services incluent les écoles, les soins de santé, les médias communautaires, les activités culturelles et autres, dans la langue de la minorité.

Les deux principales activités d'intervention de la CNPF sont l'accueil et l'accompagnement des parents, et le développement de la petite enfance. Ces deux volets sont intimement liés, car c'est au cours des premières années de vie de l'enfant, où la personne vit sa nouvelle réalité de parent, que nous pouvons maximiser l'effet de nos interventions. La CNPF s'appuie sur des recherches qui démontrent qu'un développement sain et harmonieux durant la petite enfance est un déterminant de la santé et du bien-être. Les investissements dans la petite enfance ont pour effet d'accroître la santé de la population et d'augmenter la vitalité économique des communautés. L'investissement public en éducation rapporte, à long terme, 3 \$ pour chaque dollar investi, et 8 \$ — je dis bien 8 \$ — lorsque ce dollar est investi dès la grossesse.

Cela nous amène à vous parler des répercussions positives sur les parents et leurs enfants. De par son approche intersectorielle en développement de la petite enfance, la CNPF exerce une influence sur trois plans à l'échelle nationale: sur le plan de la langue, puisque que le choix de la langue parlée à la maison, à l'école et dans la communauté se fait dans les premiers mois après la naissance, ou même avant; sur le plan de l'identité, puisque les expériences vécues pendant la petite enfance dans la famille, dans les services à la petite enfance et dans la communauté préparent l'enfant à son entrée à l'école de langue française et à son intégration dans la communauté francophone; sur le plan des services, puisqu'il est essentiel d'avoir accès à des services de santé, d'éducation, de loisirs, de justice et de culture, pour vous en nommer quelques-uns, qui soient intégrés, continus et en français.

●(0850)

Je vais maintenant aborder la question des répercussions sur le parent francophone. La place centrale des parents tout au long de la démarche stratégique en accueil et accompagnement du parent est un principe directeur pour la CNPF. Il s'agit de donner une place centrale aux parents dans l'orientation, la conception, la mise en oeuvre, la gestion, l'évaluation des programmes et des services qui leur sont destinés. Les parents appuient la démarche et reconnaissent l'importance de leur participation active. Les parents ont aussi proposé de nombreuses suggestions à la CNPF relativement aux éléments à considérer dans les prochaines étapes de la stratégie en accueil et accompagnement du parent.

La participation du parent à la vie culturelle et communautaire ne peut se faire que si le parent se sent bien dans son identité culturelle par rapport à son environnement social. Dans un contexte minoritaire, le parent risque de se sentir isolé, d'où l'importance de l'associer à un réseau par des programmes de soutien et d'appui. Comme tout autre citoyen, il ne peut se sentir Canadien que s'il s'identifie à l'ensemble de son pays. Le parent francophone vivant en milieu minoritaire ne peut se sentir citoyen à part entière s'il ne peut pas s'identifier à la communauté dont il fait partie. L'enfant, l'adulte de demain, est par conséquent touché par le sentiment d'appartenance et d'identité de ses parents, d'où l'importance d'inclure l'enfant dans le concept du parent francophone vivant en milieu minoritaire soutenu par des programmes intégrés et en français. C'est par le leadership qu'elle exerce auprès de ses organismes membres que la CNPF peut partager les objectifs des différentes instances nationales et internationales que nous avons citées tout à l'heure.

Ce mandat impose des investissements qui doivent assurer le soutien nécessaire aux réseaux, aux organismes et aux institutions des communautés francophones minoritaires, lesquels comptent beaucoup pour les parents.

Comment la CNPF agit-elle concrètement? Les parents ayants droit doivent faire des choix informés. Ils ont besoin d'être accueillis, de recevoir un accompagnement soutenu et éclairé et de participer davantage aux programmes et services accrus dans chaque province et territoire. Nous croyons, tout comme le regretté Dr Mustard, à des services plus larges que des services de garde pour accompagner les parents francophones en milieu minoritaire. Nous proposons des structures de services au mandat multidimensionnel capables d'intervenir dès la grossesse et permettant aux enfants de baigner dans la pluralité sociale canadienne.

En résumé, la CNPF souhaite poursuivre son partenariat avec le gouvernement du Canada dans son mandat de promouvoir l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. Ses initiatives, notamment en accueil et en accompagnement des parents, lui donnent le moyen d'intervenir auprès du parent dès la naissance de l'enfant en situation minoritaire francophone.

Par ses interventions à différents chapitres, la CNPF joue un rôle majeur dans la mise en valeur de la langue et de la culture d'expression française au Canada. Le résultat équivaut aujourd'hui à une participation des parents à la vie culturelle et communautaire, comme l'écrit Patrimoine canadien sur son site Internet. Le résultat se reflétera dans une identité certaine des enfants d'aujourd'hui. La communauté, la province et le territoire, tout comme le pays, en sortiront gagnants aujourd'hui comme demain, et demain comme aujourd'hui. Si la Commission nationale des parents francophones n'existait pas, il faudrait la créer.

Merci de votre écoute. Cela me fera plaisir de répondre à vos questions.

●(0855)

Le président: Merci.

Nous entendrons maintenant les représentants du Réseau pour le développement de l'alphabétisme et des compétences.

Mme Colette Arsenault (présidente, Réseau pour le développement de l'alphabétisme et des compétences): Bonjour, monsieur le président et membres du comité.

Je m'appelle Colette Arsenault et je suis présidente du Réseau pour le développement de l'alphabétisme et des compétences, maintenant connu sous le nom de RESDAC. Je suis accompagnée de M. Normand Lévesque, qui est directeur général de cet organisme.

Je vous remercie de nous avoir invités à comparaître devant le Comité permanent des langues officielles afin de vous présenter notre point de vue sur l'évaluation de la Feuille de route en ce qui a trait à l'amélioration des programmes et de la prestation des services.

Depuis 20 ans, le Réseau pour le développement de l'alphabétisme et des compétences, anciennement appelé Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français, mobilise les partenaires stratégiques autour d'un projet de société qui vise à améliorer le niveau d'alphabétisme et de compétences des adultes francophones au Canada. Les francophones peuvent alors participer pleinement à la vie civique, économique, sociale et culturelle de leur communauté et ainsi contribuer à son épanouissement et à son développement.

De façon générale, la plupart d'entre nous croient que la majorité des Canadiens et Canadiennes sait lire et écrire. Depuis un peu plus de 10 ans, les recherches démontrent que la réalité est bien plus complexe. Au Canada, deux adultes sur cinq ont de la difficulté à comprendre et à utiliser l'information qu'ils lisent. Il est clair que ces adultes ne possèdent pas les compétences nécessaires pour répondre aux exigences de la société canadienne actuelle. C'est donc dire que 42 p. 100 des Canadiennes et Canadiens âgés de 16 à 65 ans ont de la difficulté à comprendre et à utiliser l'information contenue dans divers types de textes. Cette proportion de 42 p. 100 est demeurée inchangée depuis 1994.

Quels seront les résultats du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes, auquel participent présentement 26 pays, dont le Canada, et qui fera connaître les résultats en 2013? La majorité des spécialistes ne s'attend pas à des changements importants.

Nous savons que les personnes qui ont de faibles compétences en lecture affichent un taux d'emploi plus faible; qu'elles ont des emplois plus précaires, dans des conditions de travail plus difficiles; qu'elles participent moins à des activités de formation ou de perfectionnement; qu'elles ont des revenus moindres; qu'elles se disent en moins bonne santé; qu'elles participent moins aux activités de bénévolat dans leur communauté; et qu'elles sont moins en mesure d'appuyer leurs enfants dans le développement de leur apprentissage.

Qu'en est-il des adultes francophones? Au Canada, 55 p. 100 des adultes francophones âgés de 16 à 65 ans ont des compétences en lecture qui ne leur permettent pas d'être fonctionnels dans la société actuelle et de répondre aux besoins du marché du travail.

Les pourcentages d'adultes francophones ayant des compétences de niveau 1 et 2 sont les suivants, par province: au Nouveau-Brunswick, 66 p. 100; au Québec, 55 p. 100; en Ontario, 55 p. 100; et au Manitoba, 53 p. 100. Ces données confirment que pour changer la situation, il faut porter une attention particulière aux groupes linguistiques dans le cadre de notre intervention. En effet, les adultes francophones doivent être alphabétisés dans leur langue.

Dans le cadre de la Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013, plus de neuf projets sont présentement en cours de réalisation dans six provinces, deux territoires et à l'échelle nationale.

L'approche novatrice, sur le plan pancanadien, de la mise en oeuvre de l'Initiative en alphabétisation familiale permet de développer des expertises spécifiques, par province et territoire, qui pourront par la suite être reprises ailleurs au pays.

La force de notre réseau assure une meilleure cohésion et une meilleure pertinence des initiatives et permet surtout d'éviter les dédoublements de financement.

● (0900)

Cependant, nous sommes inquiets. Certains choix stratégiques nous laissent perplexes et nous amènent à nous questionner sur les répercussions de ces choix, à long terme, sur le développement de l'alphabétisme et des compétences des adultes francophones peu alphabétisés dans les prochaines années.

En effet, nous croyons d'une part que le cadre de financement fédéral actuel ne permet pas aux organismes francophones de passer à l'étape de la livraison des services et, d'autre part, que la dévolution vers les provinces et les territoires menace les services existants d'aide à l'emploi et empêche le développement de programmes et de services destinés aux adultes francophones.

La prochaine Feuille de route ainsi que toutes les interventions du gouvernement fédéral faites par lui seul ou en partenariat avec les provinces et les territoires, que ce soit sur le plan de l'alphabétisation et des compétences, de l'employabilité, des collectivités, des familles ou du renforcement des capacités des adultes, devront assurer aux adultes francophones un accès réellement égal à des services de qualité en français pour une meilleure intégration socioéconomique.

Merci de votre intérêt.

Le président: Merci.

Nous passons maintenant à l'Association des universités de la francophonie canadienne.

M. Kenneth McRoberts (président, Association des universités de la francophonie canadienne): Bonjour, monsieur le président, chers membres du comité et chers partenaires ici présents.

Je vais d'abord me présenter. Je m'appelle Kenneth McRoberts. Je suis principal du Collège universitaire Glendon, à Toronto, mais je suis ici aujourd'hui à titre de président du conseil d'administration de l'Association des universités de la francophonie canadienne.

J'ai le plaisir d'être accompagné de Mme Jocelyne Lalonde, qui vient d'entrer en poste en tant que directrice générale de l'association. Certains d'entre vous la reconnaîtront, puisque Mme Lalonde dirige avec brio, et je pense que je pourrais aussi dire avec grand succès, le Consortium national de formation en santé depuis plusieurs années, et elle continuera de le faire, tout en menant à bon port le secrétariat de l'Association des universités de la francophonie canadienne.

Au nom du conseil d'administration de l'association et en mon nom personnel, je tiens à vous remercier de nous donner l'occasion aujourd'hui de vous parler des réalisations de l'Association des

universités de la francophonie canadienne dans le cadre de la Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013. Si vous me le permettez, j'en profiterai pour vous présenter brièvement l'association et sa contribution au rayonnement de la francophonie canadienne. Je partagerai également avec vous la programmation et les grands projets de l'association qui lui permettront de se donner un nouvel élan à l'aube de la prochaine Feuille de route.

À l'image du Canada, l'Association des universités de la francophonie canadienne se caractérise par sa diversité. Elle regroupe en effet 13 universités francophones ou bilingues, de toutes les tailles, d'est en ouest, mais toutes à l'extérieur du Québec. Qu'il s'agisse de l'Université d'Ottawa ou de l'Université de Hearst, tous nos membres sont le moteur du développement économique, social et culturel de leur communauté francophone en situation minoritaire. Ils contribuent grandement au rayonnement de la langue française au Canada et à la promotion de la dualité linguistique. Je m'en voudrais de ne pas insister sur le caractère unique de nos membres. Implantés dans des régions où l'anglais prédomine, ils offrent aux jeunes talents d'ici et d'ailleurs une belle occasion de poursuivre des études universitaires en français tout en ayant la chance de perfectionner leur anglais.

D'abord centres intellectuels névralgiques de l'enseignement postsecondaire en français hors Québec, nos universités jouent aussi un rôle de premier plan dans la promotion de la dualité linguistique au Canada. C'est ce double rôle, cette dichotomie, qui nous distingue des universités francophones du Québec et nous donne une image de marque unique. Votre comité l'a d'ailleurs reconnu dans son rapport de 2009 sur le rôle des établissements postsecondaires dans la promotion de la dualité linguistique canadienne. J'en cite un passage: [...] la vitalité du français au Canada repose sur celle des communautés francophones, et les institutions postsecondaires francophones en milieu minoritaire jouent à cet égard une fonction de relais indispensable. Leur mission auprès des communautés francophones en situation minoritaire est renforcée par leur capacité à offrir une formation de qualité en français aux anglophones, en particulier aux élèves issus des programmes d'immersion.

Je vais maintenant passer au sujet qui nous rassemble aujourd'hui, soit l'évaluation de la Feuille de route 2008-2013. Force est de constater que les objectifs de la Feuille de route actuelle et ceux de l'Association des universités de la francophonie canadienne sont convergents, puisqu'ils visent la participation de tous les Canadiens à la dualité linguistique et l'appui aux communautés de langue officielle en situation minoritaire. La contribution financière de la Feuille de route actuelle au rayonnement de l'association et de ses membres a été modeste, mais je ne saurais assez insister sur son effet positif.

●(0905)

L'association a en effet reçu du financement dans le cadre de la Feuille de route pour un projet ponctuel en 2009-2010 qui lui a permis d'octroyer des Bourses d'appui à la recherche de terrain sur les francophones en situation minoritaire au Canada. D'une valeur de 7 500 \$ chacune, ces bourses financées par Patrimoine canadien ont permis à huit étudiants dont la thèse de maîtrise ou de doctorat portait sur les communautés francophones en situation minoritaire de mener des recherches directement auprès des communautés. Les personnes qui ont reçu ces bourses provenaient de l'Université de Moncton, de l'Université d'Ottawa et du Campus Saint-Jean de l'Université de l'Alberta, et leurs projets relevaient de disciplines variées qui allaient de l'éducation à la science politique, en passant par la sociologie, l'histoire et la littérature. L'association s'est réjouie, à l'époque, du taux élevé de participation au concours et de la diversité des candidatures reçues. Il démontrait un intérêt réel, dans ses établissements membres, non seulement pour la recherche sur les francophones en situation minoritaire, mais également pour la recherche en général.

Permettez-moi de croire, en bon politicologue, que vous regardez le passé pour mieux préparer l'avenir. Je voudrais parler d'un nouvel élan de l'association. La Feuille de route a dépassé le stade de mi-parcours et le temps est venu de réfléchir à son avenir. Vous me permettez donc de vous parler brièvement de la programmation et des grands projets que l'Association des universités de la francophonie canadienne envisage à l'aube de la prochaine Feuille de route. Croyez-moi, le choix de ces nouvelles orientations n'est pas dû au hasard. L'association et ses membres veulent mettre toutes les chances de leur côté pour connaître plus de succès dans le cadre de la prochaine Feuille de route. Rien ne saura arrêter son nouvel élan. L'association a trop à contribuer au rayonnement de la francophonie canadienne et à la promotion de la dualité linguistique pour regarder le jeu du bord des lignes.

La programmation de l'association est largement financée par Patrimoine canadien à l'extérieur de la Feuille de route actuelle, soit en vertu du volet Éducation dans la langue de la minorité du programme Développement des communautés de langue officielle. L'association a aussi pu compter, au fil des ans, sur le financement de Patrimoine canadien de façon ponctuelle, par exemple pour un poste de coordonnateur de recherche de 2006 à 2009, les colloques annuels du Réseau de la recherche sur la francophonie canadienne dans le cadre des congrès de l'Association francophone pour le savoir, ou ACFAS, et le concours 2011 des jeunes chercheurs de la francophonie canadienne.

Dans les mois qui viennent, la nouvelle direction de l'association cherchera à intensifier la concertation et l'engagement de ses membres grâce à la revitalisation de sa programmation. Un des éléments centraux de cette nouvelle programmation sera la promotion de l'association en vue d'accroître sa visibilité auprès des étudiants canadiens et internationaux, des communautés francophones en situation minoritaire, des instances gouvernementales et des autres intervenants externes. Les autres grandes composantes de la programmation permettront de créer des partenariats propices à une formation à distance accrue et des synergies entre les chercheurs des universités de l'association.

Étant donné le mandat de votre comité, je vais maintenant vous faire part des trois grands projets de l'association, qui touchent respectivement la mobilité étudiante nationale, le recrutement des meilleurs diplômés des écoles secondaires d'immersion et l'éducation internationale. Ces projets sont encore au tout début de leur phase

conceptuelle, mais ont fait assez de chemin au cours des derniers mois pour être qualifiés de fort prometteurs.

Le premier projet, celui relatif à la mobilité nationale étudiante, consisterait en des échanges d'étudiants entre les universités membres de l'association et des universités francophones du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick. Il aurait comme principal objectif de promouvoir l'identité et l'unité canadiennes, mais il favoriserait également l'apprentissage de la langue seconde par les étudiants québécois ainsi que la découverte d'un nouveau contexte socioculturel et une meilleure compréhension des communautés francophones en situation minoritaire chez tous les participants.

●(0910)

Nous avons déjà soumis une demande de financement au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes du gouvernement du Québec en vue de poursuivre la phase conceptuelle de ce projet. Il est donc trop tôt pour parler de ses paramètres, mais disons qu'a priori, nous envisageons des échanges d'un ou deux semestres pour les étudiants des trois cycles.

Le deuxième projet innovateur de l'association consisterait à offrir des bourses d'excellence aux diplômés des écoles secondaires d'immersion. Il serait pancanadien parce que ces diplômés se trouvent aux quatre coins du Canada. D'une durée d'un an, il serait modeste, en ne décernant que 50 bourses de 5 000 \$, mais il aurait un effet positif sur la dualité linguistique au Canada.

Dans son rapport de 2009 intitulé « Deux langues, tout un monde de possibilités: L'apprentissage en langue seconde dans les universités canadiennes », le commissaire aux langues officielles affirme clairement que les établissements postsecondaires de langue française ou bilingues hors Québec présentent un grand potentiel pour ce qui est d'offrir aux jeunes Canadiens des possibilités d'apprentissage intensif en langue seconde, et que ce potentiel se doit d'être exploité.

Il va de soi que le projet de l'association saurait valoriser l'apprentissage de la langue seconde et l'immersion française. Sa promotion viserait les écoles secondaires d'immersion, les communautés anglophones où elles se trouvent et les communautés d'accueil francophones en situation minoritaire. Il en ressortirait des liens plus serrés entre ces communautés et une plus grande reconnaissance de la dualité linguistique par l'ensemble des Canadiens. Je vous signale que nous venons de soumettre une demande de financement à Patrimoine canadien afin de mettre en oeuvre notre projet d'immersion dès avril 2012.

Le troisième projet est à caractère international et se fonde sur le rôle essentiel que l'association et ses membres doivent jouer quant au recrutement des étudiants internationaux, à leur accueil et à leur intégration dans les communautés francophones en situation minoritaire. Étant donné la proportion démographique décroissante de la francophonie au Canada, ce seront les universités de la francophonie canadienne qui sauront assurer la pérennité de ces communautés en accueillant des étudiants et des chercheurs des quatre coins du monde. Dans ce sillon, la promotion de la francophonie canadienne et de la dualité linguistique sur la scène internationale fera du Canada une destination de choix pour y étudier, y effectuer de la recherche et s'y établir à la fin des études.

En matière de recrutement, il est proposé d'ajouter un volet « universités de la francophonie canadienne » à l'actuel programme de bourses du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, de façon à attirer et soutenir 100 étudiants et chercheurs internationaux pour la durée de leurs études. Un financement annuel de 15 000 \$ par étudiant proviendrait à parts égales du gouvernement du Canada, de la province visée et de l'université participante.

S'il est vrai que les activités de l'Association des universités de la francophonie canadienne ont été limitées dans le cadre de la Feuille de route actuelle, elles présagent toutefois d'une plus grande participation dans le cadre de la prochaine Feuille de route. L'association se donne aujourd'hui un nouvel élan qui lui permettra de réaliser de grands projets en matière de mobilité étudiante nationale, d'immersion et d'éducation internationale. Ces projets sont ambitieux mais essentiels au rayonnement de la francophonie canadienne, à l'épanouissement des communautés francophones en situation minoritaire et au renforcement de la dualité linguistique au Canada. Ils sont la contribution de l'association et de ses membres à la valorisation d'une identité nationale qui fait la fierté des Canadiens et qui suscite l'admiration du monde entier.

Nous vous remercions de nous avoir invités aujourd'hui. Nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions.

•(0915)

Le président: Je vous remercie de nous avoir livré vos présentations.

Nous passons maintenant à la période des questions et commentaires.

Monsieur Godin, vous avez la parole.

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Merci, monsieur le président.

Tout d'abord, j'aimerais souhaiter la bienvenue à nos témoins.

Avant de poser mes questions, monsieur le président, j'aimerais préciser que le 7 février 2011, nous sommes allés au Yukon et à Whitehorse. Or la Commission scolaire francophone du Yukon n° 23, dont les représentants ont comparu devant ce comité, nous a envoyé une lettre à laquelle nous nous devons de répondre.

Dans cette lettre, on dit que la Commission scolaire francophone du Yukon demande de rendre public l'état d'avancement des travaux effectués dans le cadre de cette étude et de faire diligence pour que le rapport soit déposé à la Chambre des communes dans les plus brefs délais. Ça revêt une grande importance pour ces communautés.

Y a-t-il une date à laquelle le comité a prévu de répondre à cette lettre?

Le président: On y répondra au cours des deux prochaines semaines. Actuellement, on travaille sur une lettre pour répondre à la Commission scolaire francophone du Yukon.

M. Yvon Godin: A-t-on l'intention de revenir en comité pour parler de cette lettre, et aussi pour voir si on va aller de l'avant ou non avec le rapport? Puisqu'on a tenu la rencontre, ce serait comme une insulte aux francophones de là-bas qui sont venus nous rencontrer de ne pas soumettre de rapport au Parlement.

Le président: J'ai l'intention d'appliquer la décision que le comité a prise il y a deux mois. Le comité a décidé de ne pas présenter ce rapport au Parlement.

L'hon. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.): Quand cette décision a-t-elle été prise?

M. Yvon Godin: Je ne veux pas invoquer le Règlement à ce sujet, pour ne pas perdre mon temps. Toutefois, je pense qu'on devrait considérer cela à nouveau, et sérieusement, monsieur le président. En tout cas, c'est ce que je suggère au comité. Je pense que ce n'est pas correct.

[Traduction]

Le président: D'accord. Je vais réserver 15 minutes à la fin de la prochaine séance pour que nous discutons d'une réponse à cette lettre, mais le comité m'a donné des directives au sujet de la marche à suivre au cours des quatre mois à venir. Nous avons décidé d'étudier la Feuille de route, mais si le comité souhaite revenir sur sa décision, je vais me soumettre à cette décision.

[Français]

M. Yvon Godin: Ce n'est pas que je voulais vous faire perdre votre temps. Cependant, je ne voudrais pas que vous perdiez votre temps en venant ici sans que le rapport soit ensuite présenté. Ce n'est pas bien intéressant pour les témoins qui viennent devant le comité. Tant qu'à faire une étude, aussi bien en faire rapport au Parlement. Ainsi, le gouvernement peut répondre à cette étude. L'argent des contribuables vaut plus que ça.

Pour ce qui est de la petite enfance, on a fait une tournée nationale, de Terre-Neuve-et-Labrador jusqu'en Colombie-Britannique. J'ai vraiment été impressionné par le fait que l'argent investi dans les garderies et les écoles a amené les parents à envoyer leurs enfants en très bas âge dans des garderies annexées à des écoles francophones. Partout où on est allés, les gens disaient que ça fonctionnait bien.

Ne pensez-vous pas que le gouvernement devrait investir davantage là-dedans, plutôt que de donner un montant de 100 \$ par enfant, un montant qu'il a décidé d'allouer? Ne pensez-vous pas que le montant de 100 \$ serait plus utile s'il était investi dans les communautés, pour fournir des outils aux gens?

Je considère les garderies comme des outils, quasiment, en ce sens où il faudrait envoyer ces enfants dans les garderies francophones, plutôt qu'anglophones. Sinon, on s'aperçoit plus tard que ces enfants sont devenus anglophones et qu'ils vont à l'école anglophone. Ça leur donnerait la chance de se rapprocher des écoles francophones.

•(0920)

Mme Ghislaine Pilon: Merci, monsieur Godin. C'est certainement une bonne question.

Par le passé, de l'argent a été investi dans les services de garde. Nous sommes conscients que lorsqu'on offre l'option des services de garde en français, les parents qui sont exogames ou francophones vont se diriger vers ces services.

D'après les recherches, on sait que la langue se définit dès la naissance de l'enfant. Le parent décide s'il va vivre avec lui en français ou en anglais. C'est pourquoi on préconise d'offrir plus que des services de garde. On préconise des services en français pour les parents et les enfants. On sait que si les familles ont accès à ces services, les enfants vont faire leurs études dans des écoles françaises et poursuivre leurs études postsecondaires en français.

Ce qu'on a vu se réaliser par le passé est incroyable. Cela continue à se faire, mais quand même, ça prend des sous.

M. Yvon Godin: J'aimerais aussi parler d'alphabetisation. Vous ai-je bien entendu dire que 66 p. 100 des francophones au Nouveau-Brunswick sont analphabètes?

Mme Colette Arsenault: Ils ont un bas niveau d'alphabétisation. Cela veut dire qu'ils ont de la difficulté à lire et à comprendre les informations qui leur sont données.

M. Yvon Godin: Parmi eux, il doit y en avoir plusieurs qui n'ont pas terminé leur 12^e année.

Mme Colette Arsenault: Oui. Des niveaux ont été établis, de 1 à 5. Pour avoir un niveau 3, il faut avoir un niveau de connaissances correspondant à une 12^e année, ce qui permet ensuite de faire des études postsecondaires. Les personnes de niveau 1 et 2 ont de la difficulté à comprendre l'information qui leur est donnée, que ce soit de l'information sur la santé ou toutes sortes de documents.

M. Yvon Godin: M. Valcourt, ministre d'État responsable de l'APECA, pense que si on retire le droit de recevoir des prestations d'assurance-emploi aux personnes qui n'ont pas terminé leur 12^e année, nécessairement, tout le monde va terminer sa 12^e année. Pensez-vous que le résultat serait celui-là?

M. Normand Lévesque (directeur général, Réseau pour le développement de l'alphabétisme et des compétences): C'est comme dans les films. Maintenant, on ne travaille plus de la même façon. On ne parle plus d'analphabètes, mais on évalue les compétences des adultes sur un continuum, une plus longue période. Le pourcentage de gens qui sont classés aux niveaux 1 et 2 au Canada est de 42 p. 100, toutes langues confondues. Je ne suis pas très fort en mathématiques, mais ce pourcentage de 42 p. 100 des adultes canadiens de 16 à 65 ans représente 10 millions de personnes. Parmi les francophones, c'est 56 p. 100 des adultes qui sont classés aux niveaux 1 et 2.

L'accès à un soutien fait partie des difficultés. Nous avons besoin de politiques claires d'appui aux adultes peu alphabétisés, pour qu'ils aient accès à des programmes d'appui et qu'ils soient formés. Par exemple, dans votre province, le Nouveau-Brunswick, le retrait de l'appui à ces adultes ajoute une barrière à leur formation. Les services sont déjà difficiles. Si on enlève cela, on ajoute une autre barrière à la formation.

M. Yvon Godin: Je vous remercie.

La Feuille de route sera probablement reconduite après 2013. Voulez-vous qu'on la renouvelle?

M. Normand Lévesque: Il est clair pour nous que la Feuille de route a des répercussions. Au cours des 10 dernières années, il y a eu un investissement spécifique en alphabétisation familiale, qui provenait toutefois d'une modeste enveloppe de 7 millions de dollars pour cinq ans. S'il y a une nouvelle Feuille de route, ou tout cadre d'investissement destiné aux communautés francophones — il est clair qu'il en faut un —, on doit travailler différemment le développement de l'alphabétisme et des compétences, dans une perspective beaucoup plus large.

• (0925)

Le président: Merci.

Monsieur Gourde, vous avez la parole.

M. Jacques Gourde (Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être parmi nous.

Je vais continuer dans la même veine que mon collègue M. Godin. Il m'ôtait presque les questions de la bouche.

Je veux bien comprendre. Le pourcentage dont vous parliez, en ce qui a trait aux francophones vivant en milieu minoritaire, est-il pire

que le pourcentage dans la population en général, si on compare les francophones aux anglophones? Si oui, pourquoi est-ce ainsi?

M. Normand Lévesque: C'est pire. Veuillez noter que le résultat global de 42 p. 100 se détaille comme suit: il est de 56 p. 100 chez les francophones et de 39 p. 100 chez les anglophones. Je répète qu'il ne s'agit pas seulement du milieu minoritaire, car le Québec est inclus. En effet, 55 p. 100 des adultes québécois de 16 à 65 ans sont classés aux niveaux 1 et 2. Ce n'est pas un phénomène purement caractéristique du milieu minoritaire ou qui ne touche que les francophones. En ce sens, il est important d'en tenir compte.

Il existe plusieurs raisons à cela. Les chercheurs en ont déterminé trois. Premièrement, chez les adultes francophones et dans la communauté francophone en général, les habitudes de lecture sont beaucoup moins développées. Deuxièmement, l'accès au système d'éducation dans les années précédentes est très difficile. Troisièmement, les chercheurs ont déterminé que les réalités sociales obligent des changements sur le plan des niveaux de compétences chez les adultes. En effet, je parlais plus tôt de continuum et du fait que l'on ne parle plus d'analphabètes. Sur le plan social et économique, ce que l'on demande maintenant à un adulte pour avoir un bon rendement n'a rien à voir avec ce que l'on exigeait il y a 20 ans. Les niveaux d'alphabétisme ne sont donc pas statiques, il est important de le comprendre. D'ailleurs, les rapports publiés depuis 1993-1994 le prouvent. Il n'y a rien de statique. Les changements sociaux et économiques ont aussi un effet sur ces niveaux d'alphabétisme.

Évidemment, l'autre difficulté, c'est-à-dire l'accès à des services de qualité en français pour les adultes peu alphabétisés, pose un sérieux problème. La Feuille de route ne finance qu'une partie, ne finance qu'un projet. Je vous rappelle que, dans le cadre de la Feuille de route du gouvernement fédéral, nous ne pouvons pas livrer de services. Cela fait partie de nos indicateurs de rendement. La fédération ne livre pas de services, mais développe des expertises. Elle est financée par le gouvernement fédéral. L'éducation et la formation sont de compétence provinciale, nous le reconnaissons. De quelle façon s'articulent les financements fédéraux, afin de pouvoir offrir des services dans les provinces et territoires? C'est une des clés de la Feuille de route actuelle ou de la prochaine. En ce moment, cela pose de sérieuses difficultés sur le plan de la livraison de services et d'accès aux services.

M. Jacques Gourde: Prenons le cas d'un individu provenant d'un milieu minoritaire francophone qui, au départ, a des difficultés dans sa propre langue et qui doit travailler dans un environnement anglophone. S'il ne maîtrise pas bien les compétences en français, il ne va pas non plus maîtriser les compétences en anglais. Il verra donc ses perspectives d'emploi à court, moyen et long terme très réduites, s'il perd son emploi. Je parle des travailleurs âgés de 55 ans et plus qui viennent de perdre leur emploi et qui doivent encore travailler pendant 10 ans avant de pouvoir prendre leur retraite. Ils auront des problèmes.

M. Normand Lévesque: On dirait que vous avez lu notre site Web!

Effectivement, le développement des compétences pose un sérieux problème pour les adultes francophones qui vivent en milieu anglophone, comme vous l'avez dit. De façon générale au Canada, pour trouver un emploi, il faut minimalement maîtriser la langue anglaise. Pour ce faire, il faut avoir des compétences dans sa propre langue. C'est un des enjeux.

Le deuxième enjeu pour les communautés francophones, vous le savez, est leur développement. Cela dépasse le simple adulte qui est confronté à des difficultés; cela couvre le développement de la communauté.

Par ailleurs, ce que vous dites est vrai. De façon générale, qu'ils soient anglophones ou francophones, les adultes peu alphabétisés sont ceux qui ont le plus de difficulté à garder leur emploi ou à en trouver un. Il y a une série de difficultés, par exemple en santé. D'ailleurs, on dit que l'alphabétisme est l'un des indicateurs de santé. En ce sens, c'est une problématique très complexe, à laquelle on ne peut pas répondre de façon simple.

C'est pourquoi il est important d'élaborer une Feuille de route qui soit claire. Le rôle du gouvernement fédéral est aussi important, particulièrement pour ce qui est de l'offre et du développement des services pour cette clientèle francophone adulte peu alphabétisée. La réponse ne peut pas venir que du gouvernement fédéral. Elle doit être élaborée conjointement avec les provinces, ce qui n'est pas le cas présentement. On ne reçoit pas de financement des provinces, ce qui pose un sérieux problème.

La prochaine Feuille de route, ou le prochain cadre de financement, comme vous l'avez mentionné, devra absolument tenir compte de cet enjeu. De toute façon, le gouvernement fédéral a une responsabilité fiduciaire. Cependant, au-delà de ça, pour favoriser le développement des compétences chez les adultes, il doit y avoir un cadre. Or, ce cadre n'existe pas en ce moment au gouvernement fédéral. Il n'y a pas de leadership, il n'y a pas d'approche globale pour le développement de l'éducation continue. Il n'y en a pas, au gouvernement fédéral. Aucun des ministères n'a cette responsabilité. On a une approche très spécifique pour le développement économique et du marché de l'emploi, ce qui pose un problème pour le développement des communautés francophones. À notre avis, c'est clair.

Je pourrais vous en parler jusqu'à demain matin, alors vous êtes mieux de m'arrêter.

• (0930)

M. Jacques Gourde: Aujourd'hui, on sait que dans l'ensemble, nos travailleurs ont besoin de plus de compétences scolaires, compte tenu de tout cela. Pensez seulement à l'informatique et tout cela. Imaginez ce qui arrive aux travailleurs qui ont de la difficulté simplement à écrire et qui doivent travailler avec un clavier. Pour certains, la seule incapacité à travailler avec un clavier peut conduire à un blocage psychologique.

Devrait-on continuer de mettre en place certains petits programmes spécifiques qui permettraient au moins l'acquisition de compétences de base?

M. Normand Lévesque: Les petits programmes, monsieur, ça ne fonctionne pas. On n'est pas à l'heure des petits programmes. On est à l'heure de faire des interventions massives pour le développement des compétences.

Le gouvernement fédéral a défini neuf grandes compétences, appelées les compétences essentielles. Une de ces compétences est celle que vous avez mentionnée, l'informatique.

On n'est plus à l'heure des petits programmes. On est à l'heure de développer une approche qui aura du sens pour ces adultes. Je le répète: toutes langues confondues, il est question de 42 p. 100 de la population. Une étude se fait en ce moment dans le cadre du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes, conjointement avec les 25 autres pays et dont on aura les résultats en 2013. On s'attend au même type de résultats.

Quel est le rôle du gouvernement fédéral à cet égard? Quel est le rôle du gouvernement fédéral dans le développement des communautés francophones et des compétences chez les adultes francophones? Ces adultes ne disparaîtront pas demain matin. Au Nouveau-Brunswick, ils sont 66 p. 100; au Manitoba, 55 p. 100; en Ontario, 55 p. 100; au Québec, 55 p. 100, soit 800 000 adultes de niveau 1. De quoi parle-t-on? On n'est plus à l'heure des petits programmes. On est à l'heure des investissements importants dans le cadre d'une stratégie pancanadienne. Le gouvernement fédéral ne peut pas décider de faire ceci ou cela en Ontario, par exemple. Ça ne fonctionne pas ainsi, et on en est conscients.

La Feuille de route doit servir de levier politique, et pas seulement économique. Il faut adopter une approche globale qui tienne la route pour ces adultes. Si on était trois ou quatre autour de la table à avoir ce problème, on ferait des petits programmes. En ce moment, ils sont 10 millions de personnes et représentent 42 p. 100 des adultes canadiens. Depuis tout à l'heure, on parle des francophones, mais il est intéressant de voir que les problèmes d'alphabétisation ne sont plus limités à une seule langue. Les adultes anglophones rencontrent aussi cette difficulté. Elle existe aussi pour eux.

Le gouvernement ne peut pas se limiter à une seule intervention. Le gouvernement fédéral me fait penser aux gars: il n'est pas capable de faire deux choses en même temps. Ce n'est pas vrai, le gouvernement peut faire plus d'une chose à la fois. Ma blonde me dit toujours que parce que je suis un gars, je ne peux pas faire plus d'une chose à la fois. En ce moment, le gouvernement fédéral me fait penser à ça. Il investit seulement en emploi. Ça ne peut pas fonctionner comme ça, c'est insensé.

Le président: Merci.

Monsieur Bélanger, c'est à vous.

L'hon. Mauril Bélanger: Merci, monsieur Lévesque. Premièrement, je vous félicite pour votre nouveau poste.

Monsieur McRoberts, je vous souhaite la bienvenue, et du succès dans vos trois soumissions.

Monsieur Lévesque, ces 800 000 personnes de niveau 1 dont vous parlez, est-ce seulement au Québec?

M. Normand Lévesque: C'est au Québec seulement.

L'hon. Mauril Bélanger: Ayoye!

Au Canada, combien de personnes se situent au niveau 1? C'est bien le niveau d'alphabétisme le plus bas, n'est-ce pas?

M. Normand Lévesque: C'est exact. On a de la difficulté à le déterminer. Il faudrait que je revoie les chiffres.

Par ailleurs, il est difficile d'avoir des chiffres à l'échelle canadienne. Pour ce qui est des communautés francophones, on fait du suréchantillonnage dans seulement quatre provinces, soit le Manitoba, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et le Québec.

L'hon. Mauril Bélanger: On peut extrapoler. Quelques millions de Canadiens se situeraient donc au niveau 1. *Wow!*

Parlons du continuum des 16 à 65 ans. D'abord, mesurez-vous les compétences des gens de plus de 65 ans?

M. Normand Lévesque: Non, pas nous. Cela se fait par l'entremise des enquêtes internationales de Statistique Canada.

L'hon. Mauril Bélanger: D'accord.

Dans le continuum des 16 à 65 ans, y a-t-il des variations? Les plus jeunes sont-ils moins analphabètes ou plus éduqués?

M. Normand Lévesque: Non. Il y a des variations, vous avez raison, mais elles ne sont pas si fortes que ça.

Comme on le disait tout à l'heure, étant donné que les niveaux de compétences ne sont pas statiques, les changements économiques et sociaux causent des différences.

L'autre phénomène est que...

L'hon. Mauril Bélanger: Je vous arrête. Je n'ai pas beaucoup de temps, car je n'ai qu'un tour de parole. On s'en reparlera. Votre bureau est-il toujours situé chemin Montréal? J'irai vous voir. Je suis grand-père, alors je vais arriver chez vous.

Avant ça, j'ai deux ou trois petites questions de routine — vous me connaissez, monsieur le président. Par politesse envers nos invités de ce matin, je vais expliquer le contexte.

Selon l'horaire, on consacre la deuxième partie de la séance aux travaux du comité, incluant un avis de motion que j'ai déposé. Là, je ne sais pas ce qui se passe, mais ça fait trois fois qu'un de nos membres ne vient pas. Il était monté aux barricades quand le gouvernement avait nommé un vérificateur général unilingue. Il n'était pas heureux de ça. J'ai déposé un avis de motion demandant au comité de faire venir les chasseurs de têtes qui avaient fait le processus ayant abouti au choix de cet homme. Je voulais donner à ce député en question la chance de voter sur cette motion, mais il n'est pas là. Dans ce cas, monsieur le président, je ne la présenterai pas encore ce matin. Je vais attendre qu'il soit là. Je vous le dis tout de suite. S'il arrive, je le ferai.

Mon autre question s'adresse à vous, monsieur le président. Quand le président d'un comité brise le huis clos, que doit-on faire?

• (0935)

[Traduction]

Le président: Je ne sais pas ce que sous-entend cette question...

Des voix: Oh, oh!

Le président: ... et je ne vais pas essayer de l'interpréter. Je répondrai à la question.

Le comité peut adopter un rapport et demander au président de signaler à la Chambre qu'il y a à première vue matière à question de privilège. La Chambre s'arrêtera, sera saisie de la question et en débattrà.

[Français]

L'hon. Mauril Bélanger: Ce n'est pas mon intention de le faire, mais vous avez dit une chose, ce matin: « Le comité a décidé de ne pas présenter ce rapport au Parlement. »

[Traduction]

Le président: Le comité n'a pas décidé de rendre un rapport public en le déposant à la Chambre. C'est clair.

Je ne crois pas que cela équivaut à ne pas respecter les règles du huis clos. Si le comité avait décidé de rendre le rapport public, il aurait fallu que je le dépose à la Chambre, ce que je n'ai manifestement pas fait. Donc...

[Français]

L'hon. Mauril Bélanger: Monsieur le président, ça ne fonctionne plus.

Mardi dernier, vous m'avez dit qu'on ne pouvait pas faire rapport des décisions négatives, mais seulement des décisions positives prises pendant la séance à huis clos. Toutefois, ce matin, vous avez dévoilé une décision qui aurait peut-être été prise à huis clos. Je ne peux pas en parler, mais vous semblez pouvoir en parler.

De toute façon, on repassera.

[Traduction]

Le président: Je vais m'exprimer plus clairement.

Le comité n'a pas pris la décision de déposer un rapport sur la dualité linguistique à la Chambre. Voilà, c'est clair.

[Français]

L'hon. Mauril Bélanger: Non, je parlais du rapport...

[Traduction]

Le président: Cela est conforme aux règles du huis clos. Si vous désirez manifester votre désaccord, vous pouvez proposer une motion pour renverser la décision de la présidence. Je vous dis cependant que cela correspond aux règles du huis clos. Je le précise: ce qui n'est pas acceptable ne l'est pour aucun membre du comité...

[Français]

L'hon. Mauril Bélanger: Ça va. Vous mangez mon temps, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Vous avez soulevé la question et, donc, c'est moi qui parle.

Ce qui n'est pas acceptable, c'est qu'un membre du comité indique si une motion a été rejetée lors d'un huis clos. Ça, ce n'est pas acceptable.

Ce qui est acceptable, et conforme aux règles du huis clos, c'est quand le président dit que le comité n'a pas pris la décision de déposer un rapport à la Chambre. C'est clair, sans quoi j'aurais été obligé de...

[Français]

L'hon. Mauril Bélanger: Oui, mais ce n'est pas ce que vous avez dit. Vous avez dit qu'il avait décidé de ne pas le faire. Alors, on va vérifier les comptes rendus.

Madame Pilon, félicitations, vous êtes toujours égale à vous-même.

Mme Ghislaine Pilon: Merci.

L'hon. Mauril Bélanger: Il y avait des ententes fédérales-provinciales. En existe-t-il, maintenant, pour la petite enfance?

Mme Ghislaine Pilon: À ma connaissance, il n'y a aucune entente fédérale-provinciale pour la petite enfance. De toute façon, c'est une compétence provinciale. Le gouvernement a décidé d'accorder 100 \$ par mois par enfant aux familles.

L'hon. Mauril Bélanger: Cela suffit-il pour répondre aux besoins?

Mme Ghislaine Pilon: Je ne sais pas s'il y en a parmi vous qui ont de jeunes enfants, mais 100 \$, ce n'est même pas suffisant pour acheter des couches pour une semaine.

L'hon. Mauril Bélanger: On a eu ici des présentations des gens du Yukon. Il y a au Yukon une garderie qui fonctionne très bien, mais qui ne suffit pas pour répondre à la demande. On a entendu la même chose de la part des représentants de la Saskatchewan.

Comme organisme national, avez-vous une lecture chiffrée des besoins globaux au pays dans le domaine de la petite enfance, pour les communautés francophones minoritaires?

• (0940)

Mme Ghislaine Pilon: Jusqu'à présent, non. Nous sommes en train de faire un *scan* environnemental; il n'est pas terminé. Je vais demander à la directrice générale d'en parler, si vous le permettez, parce que c'est une question très technique. Par contre, il y a quelque chose en cours, de notre côté, pour chiffrer les besoins.

Mme Adèle David (directrice générale par intérim, Commission nationale des parents francophones): Nous avons la projection pour la prévision des sites, justement, qui nous permet de vérifier les chiffres pour les listes d'attente, le nombre de modèles de services intégrés — c'est plus large que le service de garde — qui voient le jour au sein des écoles actuellement. Il y a un mouvement pour l'intégration de la petite enfance dans le milieu scolaire, que ce soit pour des raisons administratives ou autres. Cependant, notre but véritable, en milieu francophone minoritaire, est de créer un espace francophone et d'intervenir le plus tôt possible pour que nos enfants soient prêts à apprendre.

L'hon. Mauril Bélanger: On va peut-être faire un rapport là-dessus, un jour. Je l'espère. Il serait donc bon que nous ayons une évaluation réelle des besoins en ce qui a trait à la petite enfance. Personnellement, je suis de ceux qui croient que c'est là que ça commence. Si les jeunes ont accès à une bonne éducation, cela va réduire le problème d'analphabétisme chez les adultes et faciliter l'accès aux universités. De plus, cela va redonner une vitalité à nos communautés, et les ayants droit seront servis. Ce serait donc très important d'avoir cela. Quand prévoyez-vous l'avoir?

Mme Adèle David: En mars 2012.

L'hon. Mauril Bélanger: Je pense que nous n'aurons pas terminé notre rapport.

Mme Adèle David: Nous reviendrons.

L'hon. Mauril Bélanger: Vous allez nous fournir ces informations?

Mme Ghislaine Pilon: Oui. On reviendra vous en parler, si vous voulez.

L'hon. Mauril Bélanger: Je le voudrais, mais on ne décide pas grand-chose, ces jours-ci. Ça dépend de mes collègues.

Mme Adèle David: Nous pouvons vous fournir des chiffres, actuellement, qui datent de 2010.

L'hon. Mauril Bélanger: Excellent.

Me reste-t-il du temps, monsieur le président?

Le président: Non, votre temps est écoulé.

L'hon. Mauril Bélanger: Merci, monsieur le président.

Le président: Madame Bateman, c'est à vous.

Mme Joyce Bateman (Winnipeg-Centre-Sud, PCC): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie de vos présentations.

J'ai quelques questions à vous poser, parce que je suis nouvelle à ce comité. Sauf erreur, la source de vos fonds a augmenté avec la Feuille de route. Est-ce vrai? Vous avez des fonds primaires, des fonds pour la Feuille de route, mais ce projet est un grand projet supplémentaire, n'est-ce pas?

Mme Ghislaine Pilon: Nous avons obtenu de la Feuille de route un montant pour la petite enfance, qui arrive à échéance.

Mme Joyce Bateman: C'est une augmentation de votre fonds principal.

Mme Ghislaine Pilon: J'ai de la difficulté à comprendre votre question.

Nous avons un financement de Patrimoine canadien qui nous tient en vie d'année en année. Pour l'obtenir, nous devons faire des demandes. Le fonds que nous avons obtenu de la Feuille de route nous a aidés à faire avancer la petite enfance francophone. Je suis d'accord avec vous là-dessus. Toutefois, cela se terminera en décembre 2011, ce qui veut dire que tout va arrêter d'un coup.

Mme Joyce Bateman: Quelles sont les sources de vos fonds? Pour l'Association des universités de la francophonie canadienne, par exemple, quelles sont les sources principales de vos fonds? Est-ce le gouvernement du Canada?

M. Kenneth McRoberts: La source principale de notre financement est Patrimoine canadien, qui nous donne chaque année des fonds de fonctionnement. Il y a aussi des cotisations des universités qui sont membres de l'association.

Mme Joyce Bateman: Je m'adresse maintenant à la Commission nationale des parents francophones. Quelle est votre source principale de financement?

Mme Ghislaine Pilon: C'est Patrimoine canadien.

Mme Joyce Bateman: D'accord.

Est-ce votre seule source de financement? En avez-vous d'autres?

Mme Ghislaine Pilon: C'est notre seule source, présentement.

Mme Joyce Bateman: C'est votre seule source.

Mme Ghislaine Pilon: La cotisation de nos organismes, qui est de 200 \$ par année, ne nous conduirait pas très loin, puisque nous n'avons que 12 organismes. Alors, c'est notre seule source de financement pour parler aux parents francophones, pour faire du travail avec les parents francophones, pour nous assurer que la vitalité de la communauté francophone continue. C'est ce que nous faisons, par l'entremise de nos fédérations et associations de parents. Nous obtenons annuellement un montant d'argent de Patrimoine canadien, après en avoir fait la demande, évidemment.

• (0945)

Mme Joyce Bateman: Je vous remercie.

En tant que parent de deux enfants, j'ai bien apprécié votre travail auprès de nos universités. J'imagine, en ce qui concerne les deux organisations qui sont ici, que votre processus de consultation est la clé de votre succès, de votre réussite.

Pourriez-vous, s'il vous plaît, expliquer votre processus de consultation? Pourriez-vous me dire aussi quelle est votre source d'information clé? Je m'adresse à l'une et l'autre des deux organisations; les deux m'intéressent.

M. Normand Lévesque: À qui parlez-vous?

Mme Ghislaine Pilon: À toi ou à moi.

Mme Joyce Bateman: C'est comme vous voulez. J'espère obtenir une réponse des deux.

M. Normand Lévesque: D'accord.

Mme Joyce Bateman: Toutes les organisations sont très importantes pour moi.

M. Normand Lévesque: Notre source de financement principale est Ressources humaines et Développement des compétences Canada. Nos sources d'information...

Mme Joyce Bateman: Je parlais de consultation, en fait.

M. Normand Lévesque: Nous avons plusieurs structures. Notre organisation a des membres dans toutes les provinces et dans tous les territoires, qui nous permettent de nous alimenter. Nous siégeons au sein de différentes structures, par exemple le CMEC et d'autres, qui nous permettent de nous alimenter. Sur le plan national, il y a une structure qui regroupe tous les organismes anglophones, francophones et autochtones qui travaillent en alphabétisation. Cela nous permet de nous mettre à jour.

Dans le cadre de la francophonie, il y a ce qu'on appelle le Forum des leaders, qui rejoint tous les groupes dans l'ensemble du pays. C'est une première source sur le plan institutionnel, dirais-je. Les adultes apprenant eux-mêmes sont une autre source. Lors de leur participation à différents programmes, ils nous alimentent à l'échelle locale et provinciale. Cela monte ensuite jusqu'au palier national. Nous sommes en voie de mettre en place un système de suivi et d'évaluation pancanadien qui permettra d'alimenter la réflexion, mais qui permettra aussi d'assurer le suivi, de voir s'il y a des progrès ou non: si un adulte commence à un niveau donné, va-t-il arriver à un niveau supérieur un jour? Il y a différentes structures, par exemple des forums, des AGA, des conseils d'administration. Vous connaissez tout cela, je ne vous les énumérerai pas. Il y a une série de structures qui permettent une consultation. Il y a, par exemple, des sites Web, intranet, etc. Enfin, vous voyez de quoi il s'agit.

Mme Joyce Bateman: Quel pourcentage de votre financement pour les universités provient des programmes d'immersion pour les fonctionnaires du gouvernement du Canada, par exemple? Est-ce 5 p. 100?

Vous avez dit, monsieur McRoberts, que vous avez beaucoup de programmes d'immersion à plein temps pour des fonctionnaires et, j'imagine, pour d'autres personnes intéressées.

M. Kenneth McRoberts: D'abord, j'avais parlé des étudiants qui sont issus des programmes des écoles d'immersion. Parmi nos institutions, il y a un nombre important d'étudiants qui ont fait leurs études dans les écoles d'immersion et qui sont maintenant au niveau universitaire. Ce sont donc des étudiants francophiles. C'est vrai aussi que certains de nos membres — c'est la cas de l'Université de Glendon en particulier — ont des contrats pour enseigner une langue seconde aux fonctionnaires du gouvernement fédéral.

Mme Joyce Bateman: Je pense que vous avez...

M. Kenneth McRoberts: C'est une activité qui est coordonnée surtout par l'École de la fonction publique du Canada.

Quand j'ai mentionné l'immersion, c'était surtout pour parler de la possibilité, pour les étudiants francophiles issus des écoles d'immersion, de faire des études universitaires en français dans nos institutions.

Mme Joyce Bateman: C'est seulement pour Glendon, mais il y a le même programme au Collège universitaire de Saint-Boniface, au Manitoba.

M. Kenneth McRoberts: Toutes nos institutions sont ou bien francophones ou bien bilingues. Soit toute la programmation est en français, soit elle est en anglais et en français. La plupart de nos étudiants sont francophones, mais ça varie beaucoup d'une institution à l'autre.

Dans une institution comme l'Université de Moncton, presque tous les étudiants sont francophones. Dans une institution comme l'Université d'Ottawa, je sais qu'il y a une forte proportion d'étudiants anglophones et une minorité d'étudiants francophones. Ça varie beaucoup d'une institution à l'autre.

Toutefois, ce que nous offrons aux étudiants issus des écoles d'immersion, c'est la possibilité de faire des études en français dans un milieu bilingue ou francophone, au niveau universitaire. Nos institutions sont les seules à offrir cette possibilité à l'extérieur du Québec.

• (0950)

Le président: Merci.

Monsieur Lauzon, vous avez la parole.

M. Guy Lauzon (Stormont—Dundas—South Glengarry, PCC): Merci, monsieur le président.

Bienvenue à tous nos témoins.

Monsieur McRoberts, j'ai été très intéressé par votre présentation et je suis très intéressé par ce que vous faites dans vos universités. Je pense que 13 universités font partie de votre organisation. Ai-je raison?

M. Kenneth McRoberts: Oui.

M. Guy Lauzon: Quel est le nombre total d'étudiants inscrits dans vos universités, environ?

Mme Jocelyne Lalonde (directrice générale, Association des universités de la francophonie canadienne): Je pourrai vous faire parvenir cette information, si cela vous intéresse.

M. Guy Lauzon: Donnez-moi un nombre approximatif. Y en a-t-il 10 000, 20 000?

Mme Jocelyne Lalonde: Je suis en poste depuis seulement deux semaines. Je ne connais donc pas encore le nombre exact, mais je peux vous faire parvenir ces informations.

M. Guy Lauzon: D'accord, je serais intéressé à les recevoir.

Y a-t-il assez de place pour tous les étudiants qui veulent suivre des cours dans vos universités?

Mme Jocelyne Lalonde: Oui, absolument.

M. Guy Lauzon: Y a-t-il un manque d'étudiants?

Mme Jocelyne Lalonde: Je pense que le but de nos universités est toujours d'augmenter le nombre d'inscriptions à tous nos programmes universitaires, et nous avons la capacité de le faire, en francophonie. Nos étudiants proviennent de nos communautés francophones. Nous avons aussi des étudiants internationaux, des immigrants et des étudiants des programmes d'immersion.

M. Guy Lauzon: Je pense que vous avez ces données dans le livre des étudiants.

Mme Jocelyne Lalonde: Nous avons environ 23 000 étudiants francophones, dans nos 13 universités.

M. Guy Lauzon: Quel est le pourcentage d'étudiants de source francophone, et de source anglophone?

Mme Jocelyne Lalonde: Cela dépend de ce que vous voulez dire par « source francophone » et « source anglophone ». Beaucoup de familles sont exogames, c'est-à-dire que l'un des parents est francophone et l'autre est anglophone. C'est difficile de répondre à votre question.

M. Guy Lauzon: D'accord, je comprends.

Monsieur McRoberts, vous avez mentionné les étudiants inscrits à des cours d'immersion. Ce sont des étudiants qui ont suivi des cours d'immersion au secondaire et qui continuent à le faire dans vos universités. Est-ce exact?

M. Kenneth McRoberts: Oui.

M. Guy Lauzon: Quel est le pourcentage approximatif de ces étudiants?

M. Kenneth McRoberts: Cela varie beaucoup d'une institution à l'autre.

M. Guy Lauzon: D'accord, mais quelle est la moyenne par université? Est-ce 40 p. 100, 50 p. 100, 10 p. 100?

Mme Jocelyne Lalonde: Globalement, je dirais que le pourcentage est de 15 à 20 p. 100.

M. Guy Lauzon: Ce sont des étudiants qui proviennent de l'immersion. C'est un phénomène qui se produit partout au pays, à savoir que les anglophones font leurs études en français, en immersion, la plupart du temps. Il commence à y avoir un nombre assez important d'étudiants anglophones qui apprennent le français, et non l'inverse, dans les universités au Canada.

Mme Jocelyne Lalonde: Que voulez-vous dire par « l'inverse »?

M. Guy Lauzon: Je veux dire que ce ne sont pas nécessairement des francophones qui fréquentent une université anglophone.

Mme Jocelyne Lalonde: Je pense que cela se produit des deux côtés. Il serait très difficile d'obtenir ces chiffres. Cela dit, je pense qu'il y a un travail important à faire à l'égard des universités francophones afin de promouvoir les études postsecondaires en français. C'est la responsabilité du gouvernement fédéral de nous appuyer à cet égard.

Il faut continuer à donner de la visibilité à nos universités pour y attirer tous les francophones. Il faut aussi accroître l'accès aux universités francophones dans les communautés francophones en situation minoritaire. Présentement, il y a 13 universités et elles ne sont pas dans toutes les régions. Il faut travailler à améliorer l'accessibilité à l'éducation postsecondaire en français.

Il est faux de dire que les francophones ne poursuivent pas leurs études en anglais. C'est quelque chose qui, selon moi, se produit.

• (0955)

M. Guy Lauzon: Monsieur McRoberts, vous avez mentionné des bourses.

M. Kenneth McRoberts: Nous sommes en train de préparer un projet de bourses pour des étudiants en immersion afin qu'ils puissent aller étudier dans nos institutions. Souvent, cela implique pour eux qu'ils doivent se déplacer dans une autre ville parce que nous ne sommes que 13 membres. Donc, les bourses couvriront les dépenses de déplacement ainsi que les dépenses pour vivre dans une autre ville.

M. Guy Lauzon: Des bourses ont-elles été accordées jusqu'à présent?

M. Kenneth McRoberts: Non, mais c'est un projet que nous présentons actuellement à Patrimoine canadien.

M. Guy Lauzon: Quel est le nombre d'étudiants internationaux dans vos universités?

M. Kenneth McRoberts: Ils représentent à peu près 7 p. 100 des étudiants de nos institutions. Ce n'est pas très élevé. Nous voudrions que ce nombre soit plus élevé.

Nous avons la capacité d'accepter un plus grand nombre d'étudiants internationaux. En général, dans nos institutions, les classes ne sont pas énormes. Il y a la possibilité d'accepter davantage d'étudiants. Pour les communautés francophones à l'extérieur du Québec qui font face à des défis démographiques très importants, il est crucial qu'on puisse faire venir des étudiants internationaux

francophones pour étudier dans nos institutions, mais aussi pour s'intégrer dans les communautés francophones.

Nous sommes en train de développer une stratégie qui sera composée de plusieurs éléments. Elle inclut entre autres un plan de marketing et des bourses pour les étudiants internationaux. Elle tient compte aussi des structures en place dans nos institutions pour recevoir et soutenir les étudiants internationaux. La stratégie se penchera également sur la question d'établir des liens avec les communautés francophones au sein desquelles nous nous trouvons. Ça permettrait aux étudiants internationaux d'avoir des stages et des possibilités d'emploi dans des institutions francophones, tout ça dans l'idée qu'une fois leurs études terminées, ils vont rester au Canada et s'intégrer dans ces communautés.

Le président: Merci.

La parole est à M. Aubin.

M. Robert Aubin (Trois-Rivières, NPD): Merci, monsieur le président.

Je veux revenir rapidement sur une demande du comité. À la suite du dépôt, il y a deux semaines, d'un document électronique partiel et incompréhensible de Patrimoine canadien, on a demandé d'avoir un document complet et compréhensible. À la fin de la réunion, pourriez-vous nous faire état de la situation, afin de voir s'il y a du progrès?

Merci et bienvenue à chacun de nos invités. Vous représentez l'ensemble de ce qui est nécessaire pour préparer un citoyen francophone à faire pleinement et entièrement partie de cette société.

J'adresserai mes premières questions à M. McRoberts et à Mme Lalonde.

Si on doit croire encore à la dualité linguistique dans ce pays, il me semble que la figure de proue devrait être le Parlement canadien. On éprouve toutes sortes de problèmes par les temps qui courent. D'abord, il y a les nombreuses nominations d'unilingues anglophones — sur lesquelles je ne reviendrai pas, mais vous les connaissez autant que moi.

Je me pose également de sérieuses questions sur l'ensemble des programmes linguistiques qui existent pour les fonctionnaires d'Ottawa qui veulent apprendre une langue seconde afin de gravir les échelons au cours de leur carrière. Il me semble que, d'abord, les sommes investies sont colossales. Deuxièmement, c'est trop tard. De plus, apprendre le français à Ottawa, par exemple, dans un milieu où on peut travailler en anglais, cela ne nous donne pas vraiment l'occasion de le mettre en pratique.

Sauf erreur, vous avez obtenu une contribution modeste de la Feuille de route. Pourrait-on inclure dans la prochaine Feuille de route un mandat de former les futurs travailleurs de ce Parlement, pour qu'ils soient bilingues au moment de postuler et non par la suite? Un tel mandat pourrait-il être confié à vos universités?

M. Kenneth McRoberts: Effectivement. Nous voudrions recevoir un plus grand nombre de diplômés des programmes des écoles d'immersion, qui pourraient perfectionner leur français. Une fois arrivés à Ottawa, ils seraient en mesure d'assumer des fonctions de façon bilingue. Je trouve qu'il est nettement plus efficace de les rendre bilingues avant leur arrivée dans la fonction publique que de leur demander de développer leurs compétences dans la deuxième langue une fois qu'ils sont déjà parmi les fonctionnaires.

•(1000)

M. Robert Aubin: Vous apparaîtrait-il relativement simple d'établir aussi des partenariats avec les universités anglophones, pour que les francophones de nos communautés puissent également parfaire leur langue seconde dans des programmes universitaires d'immersion anglaise?

M. Kenneth McRoberts: Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'établir de tels partenariats avec les universités anglophones. En général, nos institutions offrent des programmes en anglais langue seconde aux francophones. Je pense que nous pourrions développer cette capacité plutôt au sein de nos institutions francophones.

M. Robert Aubin: À long terme, les budgets nécessaires pour mettre en place une telle structure pourraient-ils provenir non seulement de la Feuille de route, mais également de vases communicants? Autrement dit, les sommes réservées à la formation linguistique sur la Colline pourraient, dans une certaine mesure, être dévolues à votre association par l'entremise d'un programme transitoire, qui ne permettrait d'accepter que les gens qui visent des postes pour lesquels le bilinguisme n'est pas un atout, mais plutôt une exigence.

M. Kenneth McRoberts: Je pense qu'il s'agit d'une perspective intéressante.

Mme Jocelyne Lalonde: Je crois cependant qu'il n'y a aucune raison de faire cela, puisque l'association peut travailler et développer des partenariats, si nécessaire, dans toutes les provinces et tous les milieux où il existe des besoins en formation linguistique.

D'ici à six mois, nous aurons mis en place et rendu accessible un portail pancanadien contenant toutes les informations sur les formations linguistiques offertes dans toutes nos universités canadiennes, incluant les collèges. Dans ce portail, vous pourrez voir tout ce qui est offert dans les différents domaines, incluant la formation qu'on appelle la formation en ligne, qui peut être suivie à partir de la maison.

M. Robert Aubin: Merci. Je prends bonne note des perspectives pour l'avenir.

Comme on est aussi dans un processus d'évaluation de la présente Feuille de route, je vous demanderais si vous avez été consultés au cours de ce processus pour savoir quels ont été vos succès et quelles sont vos attentes par rapport à la prochaine Feuille de route.

Mme Jocelyne Lalonde: Oui. Nous avons eu récemment plusieurs occasions de nous exprimer. Nous avons justement eu, mardi de cette semaine, une rencontre avec les gens de Patrimoine canadien, à l'occasion de la table ronde sur l'éducation. J'ai aussi rencontré des gens de Ressources humaines et Développement des compétences Canada. Dans l'autre fonction que j'exerce, j'ai également eu une rencontre avec les gens de Santé Canada. Les gens des ministères avec qui j'ai eu à travailler ont tenu des consultations, ils nous rencontrent pour évaluer la Feuille de route.

M. Robert Aubin: Ce sont donc des rencontres en bonne et due forme, mais qui ne débouchent pas sur un outil d'évaluation concret, comme un questionnaire.

Mme Jocelyne Lalonde: Cela dépend. Chacun a ses moyens. On utilise effectivement le questionnaire en tant qu'outil ou moyen. J'ai reçu certains questionnaires à remplir. Il y a d'autres moyens qui sont des rencontres en personne, l'évaluation par chacun des ministères des fonds reçus dans le cadre de la Feuille de route. Au cours des prochaines semaines, nous nous attendons à faire des entrevues. Ainsi, différents moyens sont utilisés.

M. Robert Aubin: N'est-on pas en train d'alourdir le processus par des mesures administratives? Si 15 ministères vous consultent de 15 façons différentes, vous passez le plus clair de votre temps à vous occuper de la paperasse plutôt qu'à faire évoluer vos dossiers.

Mme Jocelyne Lalonde: Tout ce que je peux vous dire...

Le président: Merci, monsieur Aubin.

Mme Jocelyne Lalonde: Vous voulez que je réponde?

Je peux seulement vous dire que chaque ministère est responsable de la partie des fonds qu'il reçoit dans le cadre de la Feuille de route et d'évaluer ce montant, et que Patrimoine canadien est responsable de l'évaluation de toute la Feuille de route.

Le président: Merci.

M. Trottier, c'est à vous.

M. Bernard Trottier (Etobicoke—Lakeshore, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci aux invités d'être venus nous rencontrer aujourd'hui. Je suis très content de vos interventions.

Je vais poursuivre le questionnement de M. Aubin. J'aimerais mieux connaître les façons de former les fonctionnaires. Dans la Feuille de route, il y avait 2,5 millions de dollars alloués à l'École de la fonction publique. Je voudrais savoir, monsieur McRoberts et madame Lalonde, si vos membres ont pu bénéficier de ces 2,5 millions de dollars. Quelle est l'interaction entre l'École de la fonction publique et les membres de votre association?

M. Kenneth McRoberts: Chaque institution procède à sa façon, de façon individuelle. Dans le cas de mon institution, on a toute une série de contrats avec la fonction publique pour la préparation des fonctionnaires, surtout dans la région de Toronto. Je pense que c'est le même modèle qui est utilisé presque partout au pays.

•(1005)

Mme Jocelyne Lalonde: Je pense qu'il y a des choses similaires à l'Université Sainte-Anne, en Nouvelle-Écosse, au campus Saint-Jean de l'Université de l'Alberta et sûrement à l'Université de Saint-Boniface, au Manitoba. L'Université d'Ottawa a certainement aussi des ententes à cet égard. Je ne peux pas vous parler spécifiquement du contenu de chacune de ces ententes, mais la plupart de nos universités travaillent de concert avec la fonction publique dans ce dossier.

M. Bernard Trottier: D'accord. Alors, au Canada, c'est un modèle distribué. Nous n'avons pas d'école nationale d'administration et je ne pense pas que nous souhaitons nécessairement en avoir une dans le but de former des énarques qui représenteraient une élite de la fonction publique.

Est-ce que vous ou vos membres avez des idées quant à une meilleure façon de livrer des programmes dans les universités pour préparer les gens à une carrière dans la fonction publique?

On vit souvent ce problème, dans un monde imparfait: c'est lorsqu'on choisit une certaine carrière qu'on se rend compte qu'on a besoin de connaissances en français.

M. Kenneth McRoberts: D'accord.

En fait, je crois que la meilleure façon d'arriver à une fonction publique vraiment bilingue n'est pas d'instaurer des cours de français langue seconde pour les fonctionnaires déjà à l'emploi du gouvernement, mais plutôt de faire en sorte que les institutions postsecondaires préparent des diplômés bilingues. Cela veut dire que nos institutions doivent être en mesure de recevoir un plus grand nombre d'étudiants provenant d'écoles d'immersion. C'est pour cette raison que nous avons voulu établir un programme de bourses pour ces étudiants. Cela serait, selon nous, une priorité pour la prochaine Feuille de route.

Il faut reconnaître que nous sommes les seules institutions qui ont vraiment une longue expérience dans l'enseignement d'une langue seconde. Nous avons toujours eu la présence, dans toutes nos institutions, d'un certain nombre d'étudiants francophiles. Pour certaines de nos institutions, c'est même la majorité. Donc, nous sommes en mesure d'offrir une expérience aux diplômés des écoles d'immersion qui est authentique. Cela leur permet d'être dans un milieu tout à fait francophone ou bilingue avec une programmation universitaire en français. Avoir des bourses qui permettent de recevoir un plus grand nombre d'étudiants provenant d'écoles d'immersion, cela serait essentiel. Car il faut reconnaître que la grande majorité des diplômés des écoles d'immersion fréquentent par la suite des universités anglophones. Ils ne s'inscriront pas dans les universités francophones ou bilingues.

M. Bernard Trottier: D'accord.

J'aimerais poser une autre question. Je voudrais m'entretenir du programme de mobilité nationale dont vous avez parlé. Pourriez-vous nous faire un survol des succès de ce programme? Car c'est un volet important de l'éducation pour les étudiants que d'avoir une mobilité, des échanges avec d'autres universités.

M. Kenneth McRoberts: C'est un nouveau programme que nous sommes en train de développer et nous prévoyons des programmes d'échange entre les universités francophones du Québec et les universités de notre association qui se trouvent en Ontario et au Nouveau-Brunswick. Le concept de base implique que les étudiants passent un ou deux semestres dans une autre institution. Cela permettra autant aux Québécois qu'aux non-Québécois de faire l'expérience de passer une période de temps dans une autre partie de la société canadienne et de développer une meilleure compréhension d'un élément de la francophonie. Donc, cela renforcera la solidarité au sein de la francophonie au Canada.

M. Bernard Trottier: En plus, c'est un beau projet d'unité nationale.

M. Kenneth McRoberts: Oui, effectivement.

M. Bernard Trottier: Merci.

M. Normand Lévesque: J'aimerais reprendre l'idée de la formation des fonctionnaires, en ce qui a trait à la communication claire et efficace. Il y a quelques années, beaucoup de formation était offerte aux fonctionnaires fédéraux sur la façon de communiquer plus simplement et plus clairement avec les citoyens. Je crois que c'est un autre volet important qui a des répercussions sur les relations et sur le niveau d'alphabétisme. On sait que des gens ont de la difficulté à lire et à écrire. Donc, plus les communications du gouvernement sont claires et efficaces, plus les relations sont faciles.

Je vais faire de la publicité, mais je dois dire qu'une partie de nos revenus vient de notre entreprise claire et efficace. Donc, si nous avons plus de contrats avec le gouvernement fédéral, cela serait encore plus facile de faire avancer les choses.

Au-delà de cette publicité et de la blague, je pense que c'est important. Beaucoup de travail a été accompli, mais depuis quelques années, il y en a beaucoup moins. Il en va de même pour les gouvernements provinciaux: plus les communications sont claires et faciles, plus les citoyens peuvent comprendre le gouvernement et ses différentes politiques. C'est ce que je voulais dire quand j'affirmais vouloir reprendre l'idée de M. McRoberts.

● (1010)

Le président: Merci, monsieur Lévesque.

Monsieur Harris, c'est à vous.

M. Dan Harris (Scarborough-Sud-Ouest, NPD): Merci, monsieur le président.

Merci à tous d'être venus ici aujourd'hui.

Mes questions vont porter sur la petite enfance.

Je suis Franco-Ontarien. Je suis né et j'ai grandi à Toronto. J'ai fréquenté Le Petit Chaperon Rouge, une garderie dans une école francophone à Toronto, ce qui a vraiment enrichi mon éducation dans cette même école. Je l'ai fréquentée de la maternelle jusqu'à la huitième année.

Plus tard, j'ai fait mes études secondaires en français. Après ma sortie de l'école, j'ai commencé à avoir de la difficulté avec le français parce que la communauté francophone de la ville de Toronto n'est pas centralisée. Il était difficile de vivre en français à Toronto.

Selon vous, quelle serait la chose la plus importante pour la petite enfance qui permettrait d'améliorer le sort de tous nos enfants?

Mme Ghislaine Pilon: Comme je l'ai dit lors de ma présentation, si on investit 1 \$ présentement en petite enfance, c'est-à-dire pendant la grossesse de la maman, on épargne 8 \$ à long terme. Il s'agirait d'un investissement important, parce que nos enfants sont les citoyens de demain.

M. Dan Harris: J'aimerais obtenir une petite clarification. Où aimeriez-vous investir cet argent, dans quel programme ou dans quel domaine tangible?

Mme Ghislaine Pilon: Je vais prêcher pour les parents francophones. Nous préconisons des centres à l'enfance et à la famille qui seraient rattachés à nos écoles francophones, ou tout près d'elles. Nous souhaiterions que ce soit multisectoriel. Nous ne voulons pas seulement des services de garde; nous voulons plus que cela. Nous voudrions que nos services en santé, nos services d'alphabétisation pour les parents et les services pour la grossesse, par exemple, soient rattachés à une communauté francophone qui serait près de l'école, comme vous l'avez vécu. Votre français est impeccable grâce à cela. En fait, dans votre enfance, vous avez fréquenté une garderie en français. Vous avez poursuivi vos études en français, y compris vos études secondaires. Cependant, lorsqu'on arrive à l'université, on change de voie et on perd un peu son français.

Les recherches nous démontrent que si on veut qu'une personne soit parfaitement bilingue, elle doit faire un cheminement en français le plus longtemps possible. En ce qui a trait à la petite enfance, il faut commencer avec les parents, parce qu'on sait que 63 p. 100 de nos parents en Ontario sont de familles exogames. J'imagine qu'un de vos deux parents était anglophone.

M. Dan Harris: Mes parents venaient de Sherbrooke.

Mme Ghislaine Pilon: Un de vos parents est francophone et l'autre est anglophone?

M. Dan Harris: Mon père a appris le français pour pouvoir enseigner le français.

Mme Ghislaine Pilon: C'est formidable, vos deux parents parlaient français à la maison.

S'il y a des services pour une famille qui attend un bébé, on sait qu'on va aller chercher les parents francophones et les ayants droit. En fait, s'il n'y a pas de services, on les perd, car ils vont vers les services en anglais. On va voir un médecin en anglais, on va voir une nutritionniste en anglais, on suit des cours prénataux en anglais. On perd cette famille à la base. Si on veut que le pays soit vraiment bilingue, il faut vivre la dualité linguistique chez nous.

Quand un parent anglophone et un parent francophone parlent les deux langues aux enfants, les enfants sont parfaitement bilingues. Cependant, il faut commencer dès la petite enfance, et même lors de la grossesse de la maman. C'est très important.

M. Dan Harris: Il faut donc que cela se fasse dès le début. C'est l'effet cumulatif. Cela se passe dans le domaine de la petite enfance, au postsecondaire et, ensuite, dans les programmes pour adultes.

On voit ce qui se passe après des compressions budgétaires. Nous craignons que certains ministères ne soient pas préoccupés par la formation dans les langues officielles. Nous craignons que les répercussions puissent nuire à la communauté francophone et minoritaire.

Je dois avouer que je n'ai pas fréquenté le Collège universitaire Glendon parce qu'il n'y avait pas de programme en informatique, en 1998-1999, mais ce campus est un des plus beaux au pays. Mon meilleur ami y travaille et il a la chance de travailler en français. Cela lui donne l'occasion de conserver sa langue.

On a déjà parlé de cette fameuse étude du Nord qui a été entamée lors de la dernière législature. Le gouvernement a déjà dépensé 100 000 \$ pour cette étude. Nous sommes allés à Whitehorse et à Yellowknife. Il ne nous reste qu'à aller au Nunavut où une partie de la population est francophone. En fait, quatre langues sont parlées à cet endroit.

Ma question s'adresse à chacun d'entre vous. Croyez-vous qu'il serait utile que le comité complète ce rapport et qu'il soit déposé au Parlement afin qu'il soit rendu public?

• (1015)

Mme Ghislaine Pilon: Je suis d'avis qu'il ne faut pas oublier ce territoire. Un des membres de la Commission nationale des parents francophones représente les francophones du Nunavut à chacune de nos rencontres. Cela existe, il y en a. Il faut donc poursuivre dans cette veine. Sans cela, si on les oublie, on les perd. Cela fait partie du Nord. Je m'excuse, mais ce sont des Canadiens au même titre que le reste de la population.

Mme Jocelyne Lalonde: Je crois que ces rencontres dans les Territoires du Nord-Ouest constituaient une excellente idée. Je suis certaine que cela vous a donné de l'information très pertinente pour votre travail. L'important, pour moi, est de savoir quelles recommandations vont ressortir de ce document et ce qui va être fait à la suite de celles-ci. Comme citoyenne, j'aimerais savoir ce qu'il en est.

M. Dan Harris: Qu'en dites-vous, monsieur Lévesque?

M. Normand Lévesque: J'abonde dans le sens de Jocelyne. Je crois que c'est important, sinon le Canada ne serait pas ce qu'il est. On ne peut pas se dire que parce qu'il y a moins de monde là-bas, on n'ira pas là. Pour moi, ce n'est pas logique. Comme vient de le mentionner Jocelyne, il est important que ce rapport soit public. Il est important de voir quel suivi des recommandations on fera. Nous considérons que c'est important.

Le président: Merci.

J'ai une question que l'analyste m'a suggérée. Elle veut savoir si les centres à l'enfance et à la famille sont la même chose que les centres scolaires communautaires. Est-ce la même chose?

Mme Ghislaine Pilon: Non, mais les deux sont liés, la plupart du temps. On va trouver un centre de la petite enfance dans un centre communautaire parce que c'est le noyau de la communauté francophone. Cependant, ce n'est pas toujours la particularité. Certaines personnes ont ouvert leur centre scolaire communautaire pour la communauté, mais n'ont plus de place pour les centres de la petite enfance. Ils sont donc situés ailleurs.

Ce n'est pas pareil.

Le président: Merci.

Monsieur Weston, c'est à vous.

M. John Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, PCC): Merci, monsieur le président.

Je souhaite la bienvenue à nos invités.

J'ai étudié au Osgoode Hall Law School de l'Université York et j'ai eu l'honneur d'être l'un des deux étudiants qui siégeaient au conseil de l'université. J'étais très fier du Collège universitaire Glendon. Je suppose que l'association entre ce collège et l'Université York existe toujours.

Madame Pilon, je suis originaire de la Colombie-Britannique où l'association est bien vivante. Il y a des programmes comme celui du lac Gwillim, au nord de la Colombie-Britannique. Cette influence sur le monde francophone de la Colombie-Britannique est vraiment formidable.

Monsieur Lévesque, vos commentaires m'ont frappé. Je pense que vous mettez l'accent sur le besoin d'une stratégie globale ou centralisée pour tout le Canada. Si vous étiez premier ministre, quelle serait votre stratégie pour développer un programme qui coûterait de moins en moins cher, mais qui serait de plus en plus centralisé? J'aimerais une réponse brève, parce que j'aimerais entendre la réponse de Jocelyne.

• (1020)

M. Normand Lévesque: Je vais répondre brièvement et clairement.

Premièrement, à mon avis, cela ne peut pas coûter de moins en moins cher, parce que 42 p. 100 de la population se classe à ce niveau.

Deuxièmement, la participation provinciale et territoriale est fondamentale. Les éléments clés sont présents.

Troisièmement, le gouvernement fédéral doit jouer un rôle de leadership et intégrer dans l'ensemble de ses ministères une approche centrée sur le développement et l'éducation tout au long de la vie.

Si j'étais premier ministre, je ne réduirais pas ces programmes. Si j'étais premier ministre et que 42 p. 100 de mes concitoyens se situaient aux niveaux 1 et 2, je me poserais des questions avant de réduire le budget des programmes. Il y va de la productivité et de la participation citoyenne d'une bonne partie des adultes canadiens. Si j'étais premier ministre, c'est probablement ce que je ferais.

M. John Weston: Merci.

Madame Pilon, qu'en dites-vous?

Mme Ghislaine Pilon: Me voilà rendue première ministre. C'est fantastique!

Pour moi, le citoyen de demain, c'est le petit enfant. Si on veut que le Canada soit bilingue, il faut s'occuper de la petite enfance, créer des centres de la petite enfance ou de l'enfance. Il s'agit en quelque sorte de prendre soin du contribuable de demain. Un pays est riche par ses enfants. L'éducation nous amène à une évolution. Il s'agit de commencer dès la naissance pour ensuite poursuivre le chemin.

M. John Weston: Monsieur McRoberts, si vous pensez aux contraintes qui nous touchent comme gouvernement fédéral, et non provincial, pouvez-vous répondre?

M. Kenneth McRoberts: Si j'étais premier ministre, je pourrais quand même promouvoir la mobilité des étudiants au Canada, soit celle des étudiants francophones parmi les communautés francophones du Québec et du reste du Canada, et la mobilité des diplômés des écoles d'immersion ainsi que des étudiants francophiles. Ça donnerait la possibilité de passer du temps dans une communauté francophone. Au point de vue constitutionnel, on pourrait imaginer un programme du gouvernement fédéral faisant la promotion de la mobilité des étudiants de toutes sortes.

M. John Weston: Merci.

Et vous, madame Lalonde?

Mme Jocelyne Lalonde: Si j'étais première ministre, j'établirais un partenariat avec les universités de la francophonie pour que des fonctionnaires bilingues soient formés, pour qu'il y ait un bassin de personnes accessibles pouvant occuper des postes dans la fonction publique. Cela devrait se faire avec les universités de la francophonie canadienne, étant donné que nous sommes les seules institutions au Canada à pouvoir faire ce travail.

M. John Weston: Merci.

Et vous, madame Arseneault?

Mme Colette Arseneault: Je viens de la plus petite province du Canada, l'Île-du-Prince-Édouard. Pour moi, il est très important, quand des stratégies sont élaborées, que les besoins de chaque province et territoire soient pris en considération. Comme il arrive souvent qu'une seule ligne de conduite soit privilégiée, nos provinces et territoires n'ont pas la possibilité de faire des demandes, parce que ça ne répond pas à nos critères et à nos besoins. Les stratégies, même si elles sont globales, doivent aussi répondre aux besoins des provinces et des territoires. Les besoins de l'Île-du-Prince-Édouard et ceux des autres provinces de l'Atlantique sont différents de ceux de l'Ontario; ces derniers sont différents de ceux des Territoires du Nord-Ouest, qui sont différents de ceux de la Colombie-Britannique.

Pour moi, ces stratégies sont très importantes, mais il est essentiel d'appuyer l'éducation tout au long de la vie. Il y a 20 ou 30 ans, les gens avaient une carrière, et c'était tout. Maintenant, ils en ont souvent plusieurs et ont besoin de services de façon continue; ils doivent retourner aux études ou suivre de la formation pour s'adapter, que ce soit à court ou à long terme.

M. John Weston: Merci.

Nous passons maintenant à la dernière mais non la moindre, Mme David.

Mme Adèle David: Merci.

En fin de compte, il faut intervenir le plus tôt possible auprès des parents. Ils sont les premiers responsables. Ce sont eux qui doivent faire des choix éclairés et tracer la trajectoire que va suivre l'enfant pendant toute sa vie. Quant au modèle de services intégrés avancé par la CNPF, il est clair que nous sommes arrivés à une étape

cruciale de la mise en oeuvre. Nous avons maintenant une vision commune de ce qu'est un modèle de services intégrés dans le domaine de la francophonie. Nous devons être en mesure de créer cet espace francophone et de permettre l'accès aux services en français pour les parents.

Ici, dans les communautés, la famille est le microcosme de la société et le reflet de la communauté. Quand le citoyen devient parent, il faut être en mesure de lui offrir cet espace francophone et l'accès à ce dernier. Or nous observons que 50 p. 100 des enfants sont déjà assimilés à l'âge de 4 ans. Les services n'ayant pas été offerts, ils n'ont pas pu s'en prévaloir. Le choix est déjà déterminant. Seulement 50 p. 100 de nos francophones fréquentent nos écoles.

● (1025)

M. John Weston: En tant que parent de trois enfants qui sont présentement en immersion en français, je vous remercie de vos réponses.

Le président: Merci.

Monsieur Pilon, c'est votre tour.

M. François Pilon (Laval—Les Îles, NPD): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie tous d'être venus aujourd'hui nous faire part de votre vision.

Ma question s'adresse à Mme Pilon.

Dans votre exposé, vous avez parlé des soins de santé. Or compte tenu de la stratégie économique du gouvernement actuel, beaucoup de familles québécoises dont l'anglais est rudimentaire se retrouvent dans l'Ouest. Sont-ils en mesure de recevoir des soins de santé en français? On sait que dans ce domaine, c'est important: il faut être capable d'expliquer de quel problème on souffre.

La Feuille de route vous est-elle utile à cet égard?

Mme Ghislaine Pilon: Monsieur Pilon, je peux répondre en partie à votre question, mais la Société Santé en français pourrait probablement y répondre mieux que moi.

Dans nos centres de services à l'enfance et à la famille, on préconise l'offre de soins de santé en français, évidemment. Je peux parler en mon nom personnel. J'ai vécu dans quatre provinces du Canada et j'ai toujours trouvé des médecins et des dentistes francophones parce que j'ai fait un effort. Toutefois, ce n'est pas tout le monde qui fait cet effort. C'est pour cette raison que l'on demande des centres où l'on peut réunir tous ces francophones, faire un petit cosmos francophone, afin que nos parents puissent y aller. Ça devient plus simple. Quand on est malade, c'est évident qu'on est plus à l'aise si on peut être servi dans sa langue maternelle. Plus on vieillit, pire c'est, m'a-t-on dit. Je ne suis pas encore rendue là, mais j'y arrive.

Peut-être que ma directrice voudrait ajouter quelque chose. C'est difficile de parler de santé quand on travaille dans le domaine de la petite enfance.

Mme Adèle David: En fait, on parle plutôt de santé globale dans une perspective de développement global chez l'enfant.

La petite enfance étant un déterminant de la santé, c'est important d'être en bonne santé pour être capable de se développer sainement et de permettre une intervention très tôt.

Pour la petite enfance, on évolue dans une perspective de santé globale, sur le plan tant émotionnel que physique. L'aspect émotionnel peut être relié à la construction identitaire, qui affecte déjà l'estime de soi des jeunes enfants.

Nous avons certaines données selon lesquelles les enfants, et même certaines familles, ne sont pas à l'aise, alors qu'ils auraient pu avoir accès à certains services. Cela les affecte sur le plan émotionnel. En ce qui concerne les parents, on aborde la question de la santé dans une perspective de santé globale.

M. François Pilon: Merci.

Monsieur Lévesque, avez-vous une stratégie globale pour l'alphabétisation?

Les sommes qui proviennent du gouvernement fédéral vous permettent-elles de respecter votre stratégie?

M. Normand Lévesque: Non, pas en ce moment. Je pense qu'il y a une vision d'ensemble. Plus tôt, on disait que le développement dans ce domaine doit partir des besoins des apprenants. Il doit aussi partir des réalités provinciales et territoriales. Dans chacune des provinces et chacun des territoires, il y a souvent une politique-cadre en matière d'alphabétisation et de développement des compétences. La livraison des services relève des provinces et des territoires. On doit donc, premièrement, s'assurer que notre intervention correspond aux réalités provinciales.

Deuxièmement, non, le financement fédéral n'est pas suffisant dans ce domaine. Au-delà du financement, il y a la nécessité pour le gouvernement fédéral de mobiliser les provinces autour d'un enjeu commun sur ce dossier et plus particulièrement autour des adultes francophones. Le coeur de la stratégie est là.

Au cours des cinq dernières années, il y a eu un investissement de 7,5 millions de dollars, mais seulement en alphabétisation familiale. C'est peu et c'est souvent dans un seul domaine. Il faut donc ouvrir.

Au sein du gouvernement fédéral, c'est important qu'il y ait une politique-cadre globale, en collaboration avec les provinces. Les réponses sont là. Il faut s'assurer d'avoir un investissement, une politique-cadre et une participation communautaire et institutionnelle à l'ensemble du développement. En ce moment, pour trouver un emploi, il faut des compétences.

C'est clair qu'on doit aussi avoir une approche plus globale auprès des collectivités et des familles, ce qu'on n'a pas en ce moment. Espérons que le prochain cadre de financement va permettre cette approche. La Feuille de route ne doit pas être perçue comme une fin, mais plutôt comme un levier qui permet d'aller ailleurs.

• (1030)

Le président: Merci, monsieur Pilon.

M. Bélanger m'a indiqué qu'il ne veut pas présenter ses deux motions. Nous avons donc 15 minutes de plus à notre disposition pour des questions et des commentaires des membres du comité.

Nous continuons avec M. Menegakis.

M. Costas Menegakis (Richmond Hill, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être présents aujourd'hui. Merci aussi de vos présentations, que j'ai trouvées très intéressantes et très informatives.

Comme vous le savez, nous étudions la Feuille de route sur la dualité linguistique canadienne. La Feuille de route est très importante pour notre gouvernement, elle représente un investissement de plus d'un milliard de dollars.

Ma première question s'adressera à vous, monsieur McRoberts.

[Traduction]

J'ai trouvé votre exposé très complet et éclairant. Je me demande si vous pourriez en dire un peu plus sur la Feuille de route... Nous sommes en pleine étude de la Feuille de route, et nous souhaitons déterminer ce que nous avons accompli jusqu'à maintenant, et ce que nous devons faire dans l'avenir. Je me demande si vous pourriez nous en dire davantage sur la façon dont la Feuille de route a aidé votre organisme ou les universités que vous représentez et, plus précisément, sur les aspects sur lesquels vous voudriez que la nouvelle Feuille de route mette davantage l'accent.

M. Kenneth McRoberts: Eh bien, comme je l'ai dit, notre rôle est assez limité, selon la Feuille de route actuelle. Ce qui touche au postsecondaire est plutôt modeste. Nous avons obtenu de l'appui pour un programme en particulier qui était important, mais dans l'ensemble, le soutien à l'enseignement postsecondaire — ce qui comprend les universités — est assez limité.

Dans la nouvelle Feuille de route, nous aimerions en particulier trouver du soutien à une stratégie de recrutement et d'intégration d'étudiants étrangers francophones. Nous avons la capacité d'accueillir un plus grand nombre d'étudiants. C'est important pour les communautés francophones, les communautés minoritaires, car les immigrants francophones s'intègrent dans ces communautés. En ce moment, 1 p. 100 seulement des immigrants qui s'installent ailleurs qu'au Québec sont francophones. C'est un des enjeux très importants en ce qui concerne la position démographique des minorités francophones.

Nous pensons pouvoir jouer un rôle constructif en attirant des étudiants francophones de l'étranger, en particulier grâce à des bourses et à des appuis au sein de nos institutions. Nous avons normalement des structures qui soutiennent les étudiants étrangers, mais nous devons les renforcer. Nous pouvons aussi leur permettre de s'intégrer au sein de leurs communautés francophones respectives grâce à des emplois ou à des stages au sein d'institutions ou même d'entreprises francophones. Nous croyons que ce serait pour nous une façon de changer nettement les choses au Canada, en resserrant la position des minorités francophones et en attirant de nouveaux Canadiens qui, de toute évidence, contribueront dans une grande mesure au pays.

Nous trouvons aussi important que la Feuille de route prévoie du soutien aux diplômés d'écoles d'immersion, aux étudiants francophiles, de sorte qu'ils s'inscrivent dans nos institutions et poursuivent leurs études en français. La majorité des diplômés d'écoles d'immersion ne poursuivent pas leurs études en français, mais plutôt en anglais. L'investissement de taille que les écoles d'immersion représentent est d'une certaine manière menacé. Nous ne tirons pas vraiment profit des millions de dollars ayant servi au soutien des écoles d'immersion.

Ce n'est qu'en poursuivant leurs études postsecondaires en français que ces étudiants pourront conserver et améliorer leur français. S'ils font leurs études universitaires en anglais, cela va vraisemblablement amoindrir leur connaissance du français. Nous espérons donc qu'un programme de bourses leur permette de venir étudier dans nos institutions.

• (1035)

Le président: Merci.

Monsieur Godin.

[Français]

M. Yvon Godin: Je vais poser une question brève et je laisserai ensuite une partie des cinq minutes dont je dispose à mon collègue M. Harris, afin qu'il puisse en poser une à son tour.

Tout à l'heure, M. Lévesque a parlé de l'alphabétisation et des programmes à long terme. Votre programme relève de Ressources humaines et Développement des compétences Canada. On sait que Ressources humaines et Développement des compétences Canada est responsable aussi de l'assurance-emploi. Je reviens sur ce sujet parce que les programmes de formation de la main-d'oeuvre permettent maintenant aux gens d'aller au collège et de profiter de deux années payées au même titre que s'ils étaient bénéficiaires de l'assurance-emploi. Ils ont le droit de finir leurs deux dernières années d'université et de recevoir de l'assurance-emploi.

Pensez-vous que ce serait bon que le gouvernement envisage de l'alphabétisation fasse partie de cela? C'est la base, le début. Si 66 personnes ont un problème d'alphabétisation, c'est certain qu'elles auront de la difficulté à trouver un emploi. Alors, plutôt que de refuser, on devrait permettre aux travailleurs qui perdent leur emploi de suivre des cours d'alphabétisation afin de pouvoir ensuite aller au collège. Au départ, on refuse. On leur dit que s'ils n'ont pas terminé une 10^e année, ils ne peuvent pas participer. Ils sont tous exclus. La seule chose qu'ils peuvent faire, c'est suivre des cours du soir, or c'est trop lent et ils ne se rendent pas jusqu'au bout.

Pensez-vous que ce serait une bonne idée que Ressources humaines et Développement des compétences Canada permette ça, soit dans le cadre de la Feuille de route ou dans le cadre de ses programmes? Dans un cas ou dans l'autre, c'est toujours le même argent: celui des contribuables. Pensez-vous qu'il serait préférable d'offrir un tel programme, plutôt que de voir une personne recourir à l'assurance-emploi, surtout un travailleur saisonnier dont on sait qu'il n'aura peut-être pas de travail avant le printemps suivant?

M. Normand Lévesque: Ce n'est pas moi qui devrais être premier ministre d'une journée, mais vous. J'aime votre proposition.

En effet, en ce sens, ce type de politique...

M. Yvon Godin: Je vous assure que ce serait plus démocratique si je l'étais.

M. Normand Lévesque: Premièrement, il serait possible de faire ce type de politique. Il y aurait donc des répercussions énormes sur l'accès à la formation, ce que vous appelez la formation intégrée. Comme vous le disiez, les adultes n'ont pas le temps de passer trois ou quatre ans sur les bancs d'école. Cela n'a pas de sens parce qu'ils doivent travailler. Dans le cadre de ce type de politique et de programme, ce serait idéal, en conjonction et en partenariat avec les réalités provinciales et territoriales.

Ce que vous soulevez fait partie des politiques sur lesquelles il faudrait réfléchir lors de la prochaine Feuille de route. Vous avez raison.

M. Yvon Godin: Merci.

Je vais partager mon temps de parole avec M. Harris.

M. Dan Harris: Merci beaucoup.

Premièrement, j'aimerais faire un commentaire à propos des cours et des écoles d'immersion. Ce n'est pas étonnant que la majorité des gens fassent leurs études en anglais. En effet, la plupart de ces enfants ont fréquenté des écoles d'immersion parce que c'était le choix de leurs parents. La décision d'aller à l'université est un des premiers choix qu'une personne peut faire par elle-même. Elle va plus ou moins choisir la voie la plus facile, c'est-à-dire d'étudier dans sa langue maternelle. Il faut certainement relever ce défi et faire un effort pour changer cela.

Ma question s'adresse à M. Lévesque.

Tout à l'heure, vous avez parlé des programmes de bilinguisme pour les fonctionnaires. Vous avez dit que ces programmes n'étaient pas utilisés comme auparavant. Croyez-vous que ce soit à cause du changement des priorités du gouvernement ou des compressions budgétaires?

M. Normand Lévesque: Je n'en connais pas la raison, mais le résultat est le même, peu importe ce qui arrive. Pour nous, ce n'est pas tellement une question de bilinguisme, mais davantage de formation et de développement des compétences en communication simple et efficace.

Y a-t-il eu des compressions? Je suppose que oui, mais le résultat est le même: il y a moins de formation dans ce domaine. Je pense qu'il serait plus qu'intéressant de voir de quelle façon on pourrait augmenter le bilinguisme, mais en même temps comment augmenter les compétences des fonctionnaires en communication claire et efficace.

Cependant, cela dépend de la façon dont les documents sont rédigés. Plus les fonctionnaires seront habiles et compétents, plus le type de document produit par le gouvernement fédéral sera simple et facile à comprendre. De plus, les citoyens pourront y participer davantage.

Le résultat est le même. Il y en a moins et il ne semble pas y avoir amélioration à cet égard. Il faudrait une étude plus poussée.

Je pense qu'il serait intéressant qu'il y ait une réflexion sur la Feuille de route au sujet du bilinguisme, mais aussi sur ces compétences plus spécifiques. Vous avez raison en ce sens.

• (1040)

Le président: Merci.

Madame Bateman, c'est à vous.

Mme Joyce Bateman: Merci, monsieur le président.

Grâce à mon collègue M. Gourde, j'ai encore l'occasion de m'adresser à Mme Pilon et à Mme David.

Nous avons eu une petite interruption, mais je vous demanderais de poursuivre au sujet de votre mécanisme de consultation, s'il vous plaît.

Mme Ghislaine Pilon: La CNPF a des membres qui représentent les provinces et les trois territoires. Chaque province ou territoire en fait partie. Ce sont des associations de parents qui font des recherches dans leur province, qui viennent nous dire ce qui se passe.

Je pense qu'Adèle pourrait ajouter quelque chose à cet égard. Je peux vous préciser la nature de notre lien. Nous présidons la Table nationale en développement de la petite enfance francophone, qui est intersectorielle, c'est-à-dire qu'elle regroupe tous les membres, par exemple ceux en alphabétisation et en santé. Tous ceux qui oeuvrent dans les différents secteurs de ce domaine font partie de cette table nationale. Nous faisons partie de la table nationale sur l'éducation et du Forum des leaders. Nous sommes membres de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada. Les leaders qui se rencontrent sont des francophones de partout au pays.

Nous prenons bien le pouls de ce qui se passe dans les provinces et les territoires.

Mme Joyce Bateman: Avez-vous un lien avec Canadian Parents for French, une organisation que j'ai bien connue?

Mme Ghislaine Pilon: Oui, nous avons un lien avec Canadian Parents for French parce que...

Mme Joyce Bateman: C'est le revers de la médaille.

Mme Ghislaine Pilon: Nous avons quand même quelque chose en commun: nous voulons que nos enfants soient des citoyens bilingues et qu'ils vivent la dualité linguistique du Canada. Nous collaborons. Nous avons fait des annonces ensemble pour définir la différence entre l'école d'immersion et l'école francophone, et l'idée des ayants droit qui vont à l'école française. En effet, nous avons une belle collaboration.

Mme Joyce Bateman: En fait, vous avez le même but.

Mme Ghislaine Pilon: Le but ultime serait d'avoir des enfants francophones. Pour notre part, nous voulons qu'ils vivent dans une communauté francophone. Pour ce qui est des programmes d'immersion, ce n'est pas leur but ultime; c'est plutôt d'avoir le français comme deuxième langue. Cela dit, nous collaborons.

Mme Joyce Bateman: Et partagez-vous vos ressources avec l'organisme Canadian Parents for French?

Mme Ghislaine Pilon: Non, malheureusement, ce n'est pas le même réseau.

L'immersion est un programme qui a été créé par des anglophones pour apprendre une deuxième langue. De notre côté, il s'agit d'un droit. Fréquenter une école française est un droit que nous avons. Nous avons cette identité. Elle nous appartient, ce qui fait de nous des ayants droit. Les gens en immersion, quant à eux, font le choix d'apprendre une deuxième langue.

Mme Joyce Bateman: Vous ne partagez rien avec cette organisation?

Mme Ghislaine Pilon: C'est difficile de vous dire ce qu'on partage. Les enseignants là-bas sont des francophones. On fait des choses en commun, mais ça dépend des provinces. Il y a des concours d'art oratoire auxquels les enfants en immersion et les francophones participent ensemble à l'échelle provinciale. À part ça, je ne vois pas.

Mme Joyce Bateman: Je vous remercie.

Le président: Merci, madame Bateman et madame Pilon.

Les deux dernières minutes reviennent à M. Bélanger.

L'hon. Mauril Bélanger: Je veux soulever un sujet qui me préoccupe au plus haut point.

Il y a une tentative évidente d'abolir le financement de CBC/Radio-Canada. Certains disent qu'on vise seulement CBC. Or, on sait tous que c'est Pierre Karl Péladeau qui mène le bal et qu'il voudrait faire disparaître Radio-Canada.

Radio-Canada/CBC est-elle une institution importante pour les communautés que vous représentez?

Mme Ghislaine Pilon: S'il n'y a plus Radio-Canada, certaines communautés n'auront jamais de francophonie dans leur maison. Pour nous, c'est très important d'avoir accès à des émissions en français à la télévision ou à la radio. Il ne faudrait pas qu'on nous coupe ça, car on sait que lorsqu'on coupe le financement, ce sont les francophones qui en souffrent.

● (1045)

Mme Colette Arsenault: Pour vivre dans une communauté francophone, nous avons besoin de tous les services en français. Alors, les médias francophones sont très importants pour nous, tant la télévision que la radio de Radio-Canada. Il faut que les gens entendent dans leur langue ce qui se passe dans le monde.

M. Kenneth McRoberts: Il est évident que Radio-Canada est une institution d'une grande importance pour les minorités francophones et les communautés partout au Canada. C'est une façon de les rassembler, de leur donner de l'information et des expériences culturelles qui ne sont disponibles nulle part ailleurs.

Le président: Merci à nos témoins de toutes vos présentations.

Merci aux membres du comité.

La séance est levée.

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les
Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à
l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and
Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the
following address: <http://www.parl.gc.ca>